SYS

DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR INTERNATIONALE ZUSAMMENARBEIT (GIZ) & HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)

ÉTUDE COMPARATIVE SUR LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES RÉFUGIÉS ET DES COMMUNAUTÉS HÔTES DANS LA RÉGION DU HODH CHARGUI, MAURITANIE

Rapport d'analyse

11.01.2023







CONTACT

Syspons GmbH

Prinzenstraße 85d 10969 Berlin Allemagne

www.syspons.com © Syspons. Tous droits réservés.

Dr. Tillman Hönig Consultant principal

T: +49 151 | 2646 0277

E: tillman.hoenig@syspons.com

S Y S P O N S

CONTENU

1	Introduction		1
	1.1	Contexte	1
	1.2	Objectifs de l'étude	1
2	Approche méthodologique		2
	2.1	Portée de l'analyse	2
	2.2	Méthodes	4
	2.3	Brève description des données	
3	Résultats		6
	3.1	Données socio-démographiques de base	6
	3.2	Logement	13
	3.3	Éducation	16
	3.4	Emploi	23
	3.5	Accès à la protection sociale et aux services	28
	3.6	Moyens de subsistance et sécurité alimentaire	36
	3.7	Situation sanitaire et énergie	43
	3.8	Cohésion sociale	48
4	Résumé		55

1 Introduction

1.1 Contexte

La Mauritanie accueille plus de 85 000 réfugiés en provenance du Mali. Beaucoup vivent en Mauritanie depuis 2012, mais leur nombre a augmenté depuis mars 2022, en raison notamment de l'augmentation de la violence et de l'insécurité au Mali et de l'élargissement de l'espace de protection permettant leur recensement au-delà du camp de Mbera. Dans la région du Hodh Chargui, la plupart des réfugiés vivent dans le camp de réfugiés de Mbera. Un retour au Mali dans un proche avenir reste peu probable en raison de l'insécurité persistante. En parallèle, les réfugiés accèdent néanmoins progressivement à différents services de base ainsi qu'au marché du travail. Tout comme les populations hôtes, les réfugiés sont confrontés à des périodes consécutives de sécheresse et d'augmentation des températures qui ont un impact sur leurs moyens de subsistance. Environ 85% des terres en Mauritanie sont touchées par la désertification, et plus de 60% des ménages de réfugiés font état d'une consommation alimentaire inadéquate. En raison du manque de financement, et malgré l'impact du changement climatique, certaines organisations du système des Nations Unies (ONU) ont dû réduire considérablement l'aide alimentaire en Mauritanie, ce qui aura certainement pour conséquence d'accroître l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Le gouvernement mauritanien s'est engagé à poursuivre une politique d'inclusion des réfugiés, leur permettant d'être progressivement intégrés dans les services nationaux, à commencer par les soins de santé et la protection sociale. L'Organisation allemande de coopération internationale (GIZ) et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) sont financés depuis 2021 par le Ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) pour développer et mettre en œuvre le projet conjoint ProNexus, qui facilite l'inclusion socioéconomique des réfugiés, demandeurs d'asile et membres vulnérables des communautés hôtes en Mauritanie et soutient ainsi la politique d'inclusion du gouvernement.

Le projet ProNexus comporte six domaines d'intervention, allant de l'amélioration de l'accès aux services publics, aux moyens de subsistance respectueux de l'environnement et à la protection sociale, au renforcement des mécanismes de coordination dirigés par le gouvernement, mais aussi le renforcement des capacités de facilitation du HCR au niveau du nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP) et de l'apprentissage inter-organisationnel sur les réponses globales au niveau du nexus. Dans le cadre du troisième domaine d'intervention, ProNexus vise à améliorer l'accès à la protection sociale en assurant des liens avec les services de base complémentaires et les opportunités économiques. L'objectif est de soutenir, à terme, la transition des réfugiés de l'aide humanitaire vers les programmes d'aide sociale du gouvernement.

La présente étude vise à soutenir cette démarche. Basée sur les données collectées en 2019 - 2020 (communautés du Hodh Chargui - hors camp de Mbera) et en avril - juin 2021 (camp de Mbera et réfugiés vivant dans les villages alentours) dans le cadre des enquêtes du registre social mauritanien, cette étude analyse comparativement la situation socio-économique des réfugiés et des communautés hôtes.

1.2 Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est d'informer le projet ProNexus de la GIZ/HCR, et les autres acteurs nationaux et internationaux concernés, sur la situation socio-économique des réfugiés par rapport à celle des communautés hôtes dans la région de Hodh Chargui. Les résultats de l'étude sont destinés à informer les interventions futures.

En particulier, les analyses spécifiques suivantes ont été convenues conjointement avec le projet ProNexus. Premièrement, il convenait de comparer un large éventail de caractéristiques socio-économiques dans les données sur les réfugiés et les communautés hôtes, y compris des informations sur leur accès aux programmes de protection sociale.

Deuxièmement, lorsque cela était possible, les résultats devaient être comparés aux chiffres nationaux disponibles.

Troisièmement, en ne considérant que les données sur les réfugiés, il s'agissait d'identifier les tendances et les relations pertinentes susceptibles de guider les actions futures.

2 Approche méthodologique

Ce chapitre présente l'approche méthodologique de cette étude. Il explique comment l'étude a été organisée pour couvrir les différents centres d'intérêt. Ce chapitre décrit également la portée de l'analyse ainsi que les méthodes statistiques et d'analyse utilisées.

Pour atteindre l'objectif général de l'étude, les données analysées ont été partagées au consultant dans un fichier Excel par les équipes GIZ/HCR. Sur la base des données reçues, l'analyse a été organisée autour de trois piliers qui reflètent les intérêts spécifiques du projet ProNexus en matière de connaissances et qui ont été convenus lors de consultations conjointes avec les représentants du projet. Chacun des piliers couvre respectivement des aspects différents de l'analyse. Ensemble, les résultats de tous les piliers offrent une image complète de la situation socioéconomique des réfugiés dans la région du Hodh Chargui, en présentant notamment les tendances pertinentes et les liens entre les caractéristiques socio-économiques, ainsi que la situation des réfugiés comparée à celle des communautés hôtes et de la Mauritanie dans son ensemble. Les trois piliers avaient les objectifs suivants :

- **Pilier 1 :** Comparer la situation socio-économique des réfugiés et des communautés hôtes dans la région du Hodh Chargui. En outre, ce pilier visait à identifier les tendances pertinentes entre les situations des différents sous-groupes de réfugiés (par exemple, par sexe, âge, ethnie, etc.).
- **Pilier 2 :** Etablir dans quelle mesure la situation des réfugiés et des communautés hôtes dans la région du Hodh Chargui diffère de celle de l'ensemble du pays. Cela permet d'avoir un aperçu du degré de difficultés socio-économiques ou d'éventuels écarts par rapport à la situation nationale en Mauritanie.
- **Pilier 3 :** Comprendre les liens entre les différentes caractéristiques socio-économiques des réfugiés et leur importance relative. Ce pilier élargit l'analyse des tendances particulièrement pertinentes du pilier 1 en considérant qu'une caractéristique est affectée par plusieurs facteurs d'influence, et permet de comprendre l'influence relative d'un facteur par rapport aux autres facteurs d'influence.

2.1 Portée de l'analyse

L'étude vise à produire une image détaillée de la situation socio-économique des réfugiés dans la région du Hodh Chargui ainsi qu'une comparaison à celle des communautés hôtes et à la Mauritanie dans son ensemble. Cette section présente en détails la portée de l'analyse au vu du résultat attendu. En particulier, elle expose les différentes dimensions socio-économiques étudiées, les points d'attention particuliers, les types de désagrégation effectués ainsi que les liens entre les caractéristiques socio-économiques explorées.

Les principales données utilisées dans cette étude sont celles du registre social national, incluant les réfugiés en plus de la population nationale. Ces données ont été mises à disposition par le HCR comme point de départ de l'étude pour analyse.

Pour obtenir une image complète de la situation socio-économique, l'analyse comparative s'est concentrée sur les dimensions suivantes :

- Données sociodémographiques de base (âge, sexe, taille des ménages, prévalence des handicaps, alphabétisation, etc.)
- Logement (type, matériau, propriété, etc.)
- Éducation (fréquentation scolaire, niveaux atteints, etc.)
- Emploi (participation à la vie active, type d'emploi, etc.)
- Accès aux programmes de protection sociale et services (participation aux programmes, type de programme, services à portée de main, etc.)
- Moyens de subsistance et sécurité alimentaire (possession de biens, score de consommation alimentaire, etc.)
- Situation sanitaire et énergie (accès à l'eau, type de toilettes, accès aux différentes sources d'énergie, etc.)
- Cohésion sociale (sentiment d'intégration, adhésion à une association de réfugiés, transmission des points de vue par les représentants, etc.)

Tandis que la liste ci-dessus donne un aperçu des dimensions, une liste complète de toutes les caractéristiques explorées est fournie en annexe A.1.

SYS

Afin que l'analyse puisse à la fois fournir des résultats complets sur la situation socio-économique des réfugiés et des communautés hôtes dans leur ensemble mais aussi répondre à des intérêts sectoriels spécifiques, elle est composée de deux types d'analyses : (i) des analyses de base qui ont été appliquées pour toutes ou plusieurs des caractéristiques socio-économiques dans le cadre de ce qui précède ; et (ii) des analyses spécifiques (généralement des désagrégations spéciales ou des analyses multivariées dans le cadre du troisième pilier) qui répondent à des intérêts particuliers en matière de connaissances et fournissent des indications utiles pour expliquer certaines tendances dans les données observées.

Les analyses de base comprennent en particulier trois sous-analyses fondamentales. Premièrement, une comparaison entre les réfugiés et les communautés hôtes a été effectuée. Cette analyse comparative a été effectuée pour chaque caractéristique fournie pour l'ensemble de données sur les réfugiés et les communautés hôtes. Elle a pour but de fournir un aperçu complet de la situation socio-économique des réfugiés dans toutes ses dimensions par rapport à la situation socio-économique des communautés hôtes.

Deuxièmement, une comparaison avec les chiffres au niveau national pour l'ensemble de la Mauritanie est effectuée (pilier 2), lorsque les chiffres sont disponibles. Pour toutes les caractéristiques qui sont comparées entre les réfugiés et les communautés hôtes, l'analyse inclut une comparaison avec le résultat national correspondant, lorsque cette information est disponible. Les sources suivantes ont été considérées pour obtenir ces informations :

- Données de la Banque mondiale sur la Mauritanie¹
- Rapport sur la situation de l'emploi du Secteur Informel en Mauritanie basé sur les données de l'ENESI 2017²
- Rapport final sur l'enquête MICS 2015³
- Rapport final sur l'enquête EDSM 2021⁴

Troisièmement, la désagrégation de base pour de nombreux résultats sur les réfugiés a été effectuée selon quatre caractéristiques démographiques clés : (i) l'âge de l'individu ou du chef de ménage, (ii) le sexe de l'individu ou du chef de ménage, (iii) (une approximation de) l'ethnie de l'individu ou du chef de ménage, ainsi que (iv) la localisation géographique du ménage en considérant la zone du camp dans laquelle il vit. Cette désagrégation de base peut donner un aperçu de la façon dont les différents sous-ensembles démographiques varient pour les résultats socio-économiques pertinents et informer des actions futures appropriées.

Plus spécifiquement, les catégories utilisées pour mesurer les caractéristiques démographiques pour la désagrégation de base sont les suivantes. En ce qui concerne l'âge, les individus ou les chefs de ménage sont classés en trois grandes catégories: Moins de 18 ans (enfants), 18-59 ans (adultes en âge de travailler), 60 ans et plus. Pour le sexe, cela consiste en une simple distinction binaire entre les hommes (ou garçons) et les femmes (ou filles). L'ethnie se base sur une distinction de base entre les deux langues maternelles les plus répandues chez les individus ou les chefs de ménage: l'arabe ou le touareg/tamasheq. Les autres langues maternelles ne sont pas prises en compte dans cette désagrégation car leur part dans la population est trop faible pour permettre des résultats significatifs (la troisième langue maternelle la plus répandue est le Poular/Peulh, parlé par seulement 4% des réfugiés). Enfin, la localisation géographique est mesurée par zone du camp (zones 1 à 4) ou le fait de vivre hors du camp (qui est une cinquième catégorie).

Au-delà de ces analyses de base, les analyses spécifiques comprennent les foyers spéciaux suivants. L'un d'entre eux est une enquête approfondie sur l'accès aux programmes de protection sociale, qui constitue un intérêt particulier du projet ProNexus. Par conséquent, l'analyse s'est particulièrement attachée à explorer l'accès aux programmes de protection sociale parmi les réfugiés et à le comparer à celui des communautés hôtes. Cela inclut les taux de participation à chacun des programmes considérés, une désagrégation complète de ces résultats (y compris au-delà des éléments de désagrégation de base tels que la vulnérabilité des ménages, la taille des ménages, la prévalence du handicap dans les ménages et le fait que les enfants aient perdu leurs parents), ainsi que l'utilisation de la participation aux programmes de protection sociale comme dimension de désagrégation pour l'étude d'une série d'autres résultats (y compris l'éducation, l'emploi, la sécurité alimentaire, les mesures de cohésion sociale, etc.)

Une autre caractéristique particulièrement intéressante pour la comparaison est la vulnérabilité des ménages, telle qu'identifiée dans la catégorisation existante utilisée par le HCR et dans les résultats d'une analyse précédente des

Les données sont disponibles en ligne (https://data.worldbank.org/country/mauritania) et ont été consultées en octobre et novembre 2022.

² Enquête Nationale de l'Emploi et du Secteur Informel, 2017

³ Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS, 2015

⁴ Enquête Démographique et de Santé de la Mauritanie, 2019-2021

données sur les réfugiés. Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé l'indice de vulnérabilité défini dans une analyse précédente sur les réfugiés, basée sur 5 dimensions qui ont été validées lors de consultations communautaires pendant l'analyse (éducation, dépendance, santé et besoins spécifiques, capacité de travail et sécurité alimentaire) pour les communautés hôtes également. Une comparaison entre les réfugiés et les communautés hôtes pour cette catégorie d'analyse composite permet de comprendre comment la vulnérabilité globale des réfugiés se compare à celle des communautés hôtes. En outre, la désagrégation de la vulnérabilité des ménages réfugiés a été effectuée en fonction de caractéristiques qui ne font pas partie des 5 dimensions de la vulnérabilité, à savoir le sexe du chef de ménage, l'origine ethnique du chef de ménage et la localisation géographique du ménage (zone du camp). Cela permet de mieux comprendre si certains sous-groupes sont particulièrement vulnérables, ce qui peut guider les actions futures du programme.

En outre, une compréhension plus riche des facteurs d'influence comme l'éducation et l'emploi représentait un intérêt particulier pour cette étude. Au-delà de la désagrégation complète, ces facteurs sont plus particulièrement pris en compte dans les analyses multifactorielles qui explorent de quelle manière ils sont influencés par d'autres caractéristiques au niveau des individus, du ménage ou du chef de ménage. Techniquement, cette analyse est réalisée à travers un modèle de régression multivarié comme l'explique la section 2.2 ci-dessous. D'un point de vue conceptuel, cette analyse permet de comprendre l'importance relative de certaines caractéristiques par rapport à d'autres pouvant influencer les résultats en matière d'éducation ou d'emploi. Ces informations peuvent être utilisées pour définir les priorités appropriées dans une logique programmatique pour le projet ou d'autres interventions.

2.2 Méthodes

L'analyse de base et les analyses spécifiques s'appuient sur diverses méthodes statistiques. L'une des méthodes employées est l'agrégation des données afin de générer une mesure agrégée d'une caractéristique particulière pour un groupe spécifique (réfugiés ou communautés hôtes). Pour les variables binaires et numériques, la mesure agrégée standard utilisée est la moyenne de la variable. Pour les variables nominales, l'agrégation est effectuée en considérant la part des individus ou des ménages qui entrent dans une catégorie particulière. Dans la plupart des cas, les variables catégorielles sont des variables à choix unique, c'est-à-dire que chaque individu ou ménage n'entre que dans une seule catégorie. Par conséquent, la somme de tous les éléments est nécessairement égale à 100%. Dans quelques cas, les variables peuvent être à choix multiples, auquel cas le total peut aller au-delà de 100%.

Les résultats de l'agrégation des données sont généralement présentés sous forme de diagrammes en bâtons, et les chiffres clés sont examinés dans la partie narrative du chapitre 3 ci-dessous. Pour les analyses désagrégées, la même agrégation est effectuée au sein de plus petits sous-groupes de population. Par conséquent, les moyennes au sein des sous-groupes sont calculées et visualisées pour les variables binaires et numériques. Pour les variables nominales, la part des individus ou des ménages d'un sous-groupe qui appartiennent à une catégorie particulière est calculée et visualisée. Pour cette visualisation, l'axe des abscisses (x) des diagrammes indique les différentes catégories et les différents sous-groupes sont représentés par des barres de couleurs différentes.

Enfin, pour une analyse approfondie qui examine la relation entre plus de deux caractéristiques, des régressions multivariées sont effectuées. La régression multivariée met en relation une variable de résultat (dépendante) spécifiée avec un certain nombre de variables d'influence (indépendantes). En estimant la relation entre la variable de résultat et plusieurs variables d'influence en même temps, les coefficients peuvent être interprétés comme une estimation de l'importance relative des différents facteurs d'influence, dépendamment du type de modèle spécifié. Dans les régressions de cette étude, les facteurs d'influence sont typiquement des variables binaires simples. Par conséquent, les coefficients sont comparables et un coefficient plus élevé signifie une plus grande influence. En particulier, étant donné que les variables de résultat sont également binaires, le coefficient indique l'ampleur de la modification de la probabilité que le résultat se concrétise (en points de pourcentage). Par exemple, avec l'achèvement de l'école primaire comme résultat, un coefficient de 0,15 sur un facteur d'influence particulier signifie que ce facteur d'influence augmente la probabilité qu'un individu ait terminé l'école primaire de 15 points de pourcentage.

Les régressions multivariées permettent non seulement d'estimer l'importance relative de divers facteurs d'influence, mais elles nous permettent également de contrôler certains facteurs d'influence lorsque nous examinons la relation entre deux caractéristiques. De ce fait, un coefficient indique comment le résultat change en réagissant à un facteur d'influence particulier tout en maintenant constantes toutes les autres caractéristiques

SYS

de la régression. Par exemple, lorsqu'on effectue une régression de la fréquentation scolaire sur les caractéristiques sexe, âge, ethnie et statut d'éducation des parents, l'estimation du coefficient de l'éducation des parents reflète l'influence que leur éducation a sur la probabilité qu'un enfant fréquente l'école tout en maintenant constants le sexe, l'âge et l'ethnie de l'enfant (c'est-à-dire en ne comparant implicitement que les enfants de même sexe, âge et ethnie).

Dans cette étude, les résultats des régressions multivariées sont présentés sous forme de diagrammes de coefficients. Les diagrammes respectifs montrent toutes les estimations de coefficient sous forme de points les uns en dessous des autres sur la base d'une échelle commune, sur l'axe des abscisses (x). Cela permet de démontrer facilement l'importance relative des différents facteurs d'influence.

Pour toutes les analyses, l'étude s'appuie sur l'univers des observations pour le sous-groupe d'analyse respectif. C'est-à-dire que l'ensemble de la population des réfugiés du camp de Mbera ainsi que l'ensemble de la population des communautés hôtes d'intérêt sont considérés puisque les données proviennent du recensement du registre social national. En conséquence, il n'y a pas d'échantillonnage et donc pas besoin de travailler avec des inférences statistiques. Par conséquent, les visualisations de données ne montrent pas de barres d'erreur - en fait, elles montrent les moyennes précises et les fréquences des groupes sur l'ensemble de la population concernée.

L'unité d'analyse varie en fonction de la caractéristique considérée et est soit un individu, soit un ménage. Dans la plupart des cas, l'unité d'analyse est le ménage puisque les données sont collectées au niveau du ménage. Cependant, dans certains cas, des informations sur tous les individus d'un ménage sont analysées. Pour les méthodes qui ne considèrent qu'une seule caractéristique (par exemple, l'agrégation des données sur cette caractéristique en prenant la moyenne), la mesure agrégée respective s'applique à l'unité d'analyse correspondante. Pour les désagrégations, deux caractéristiques (variables) différentes sont considérées. L'une est la caractéristique (de résultat) et l'autre est la dimension de désagrégation. Par exemple, la situation professionnelle des individus peut être désagrégée en fonction de leur niveau d'éducation. Si les deux caractéristiques sont au même niveau (au niveau de l'individu ou du ménage), l'interprétation de la désagrégation est claire. Si la caractéristique de résultat est au niveau de l'individu et la dimension de désagrégation au niveau du ménage, tous les individus avec la même caractéristique de leurs ménages sont regroupés. Si la caractéristique de résultat est au niveau du ménage et la dimension de désagrégation au niveau de l'individu, c'est la réalisation de la dimension de désagrégation par le chef de ménage qui détermine la désagrégation. Par exemple, si la vulnérabilité des ménages est désagrégée par niveau d'éducation, c'est celui du chef de ménage qui sera considéré.

2.3 Brève description des données

Les données utilisées dans cette analyse portent sur les réfugiés et les populations nationales mauritaniennes. Celles sur les réfugiés ont été collectées à l'issue d'un exercice de recensement opéré par le registre social (Gouvernement) entre avril et juin 2021. Au total, 14 012 ménages composés de 63 070 réfugiés étaient recensés. Presque six chefs de ménage sur dix sont des femmes, tandis que 61% des chefs de ménage parlent le Tamasheq et 32% l'Arabe. Au niveau individuel, les femmes représentent 55% et le Tamasheq et l'Arabe sont respectivement parlés par 62% et 32% des individus.

Les données régionales portent sur 228 724 individus constituant 39 750 ménages, dont 99% ont l'arabe comme langue maternelle. La proportion de chef de ménage de sexe féminin est de 65%. Ces données ont été collectées par le registre social en 2019 et en septembre 2020. Les ménages enquêtés avaient été identifiés vulnérables via un mécanisme communautaire. Le terme 'communauté hôte' utilisé dans le présent rapport fait donc référence à un groupe déjà perçu comme plus vulnérable.

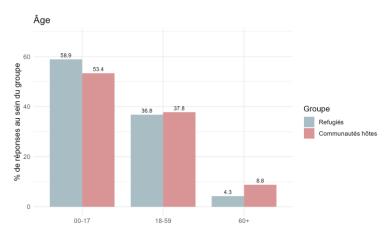
3 Résultats

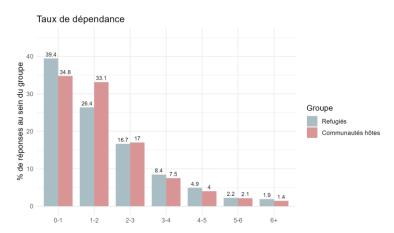
Ce chapitre présente les résultats de toutes les analyses. Il est organisé selon les dimensions des études des caractéristiques socio-économiques. Dans chaque dimension, les principaux résultats des analyses sont présentés et discutés. Les résultats s'appuient sur les analyses des trois piliers et les analyses qui ont des liens conceptuels sont présentées ensemble à travers les trois piliers.

3.1 Données socio-démographiques de base

Cette section présente la situation socio-démographique de base des réfugiés par rapport aux communautés hôtes, et à la Mauritanie dans son ensemble. Elle présente également les principaux points communs et les différences dans les caractéristiques socio-démographiques de base pour divers sous-groupes de réfugiés, en particulier pour les personnes de sexe et d'ethnie différents et qui vivent dans différentes zones du camp.

Les caractéristiques socio-démographiques de base des ménages du camp de réfugiés les rendent assez vulnérables. Hormis la taille des ménages, la situation est généralement quelque peu « meilleure » pour les communautés hôtes.



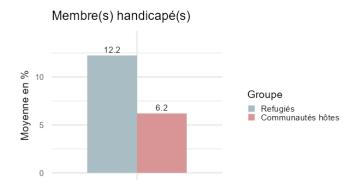


Tout d'abord, les ménages réfugiés présentent une répartition par âge assez extrême caractérisée par de nombreux enfants par rapport au nombre d'adultes. 58,9% des réfugiés ont moins de 18 ans, 35,8% sont des adultes en âge de travailler (18-59 ans) et 4,3% ont plus de 60 ans. La répartition par âge est comparable à celle des communautés hôtes, la part des adultes en âge de travailler n'étant que légèrement supérieure, à 37,8%. Les communautés hôtes comptent un peu plus de personnes âgées de plus de 60 ans (8,8%) et un peu moins d'enfants (53,4%).

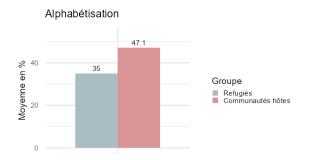
Le taux de dépendance – défini comme le rapport entre les personnes à charge (c'est-à-dire les enfants, les personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi que les personnes handicapées et les malades chroniques) et les personnes actives en âge de travailler (âgées de 18 à 59 ans) dans le ménage - est également très élevé en moyenne, tant chez les réfugiés que dans les communautés hôtes, et les taux de dépendance extrêmes sont légèrement plus fréquents chez les réfugiés. Un peu plus de

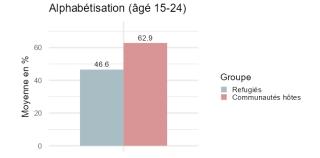
la moitié des ménages de réfugiés (53,5%) ont un ratio extrême de 2 ou plus. Cela signifie que chaque adulte actif en âge de travailler doit s'occuper de deux personnes à charge. Parmi les communautés hôtes, un tel ratio de dépendance est légèrement moins fréquent (47,1%).

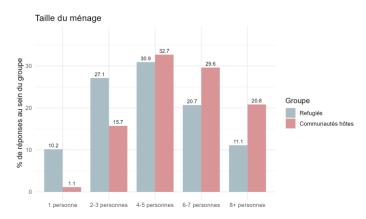
S Y S P O N S



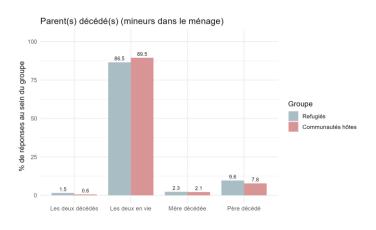
Si l'on se concentre sur les membres handicapés du ménage en particulier, on constate une forte différence entre les réfugiés et les communautés hôtes. Alors que seulement 6,2% des ménages des communautés hôtes ont au moins une personne vivant avec handicap, presque deux fois plus de ménages de réfugiés (12,2%) sont dans cette situation.







Avec 35%, le taux d'alphabétisation est également très faible chez les réfugiés. Il est nettement plus élevé dans les communautés hôtes (47,1%). Si l'on se concentre uniquement sur les jeunes de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation est de 46,6% chez les réfugiés et de 62,9% dans les communautés hôtes. Tant les réfugiés que les communautés hôtes sont cependant en dessous de la moyenne nationale, qui est de 70%⁵.

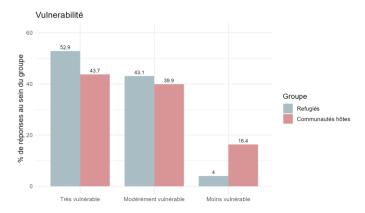


Les ménages sont généralement assez grands. 62,7% des ménages de réfugiés comptent quatre membres ou plus, sachant qu'en moyenne ils comptent 4,5 membres. Dans les communautés hôtes, les ménages sont encore plus grands. 83,2% ont quatre membres ou plus et la moyenne est de 5,8 membres par ménage.⁶ Dans l'ensemble de la Mauritanie, 77,4% des ménages ont plus de quatre membres.⁷

⁵ Données de la Banque mondiale.

⁶ En raison des arrondis, la somme des parts n'est pas nécessairement égale à 100 % dans tous les diagrammes.

⁷ Enquête EDSM 2021

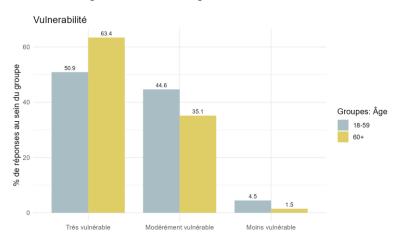


En ce qui concerne la vulnérabilité potentielle des enfants, 13,5% des mineurs des ménages de réfugiés ont au moins un de leurs parents décédé. Pour les communautés hôtes, la proportion est légèrement inférieure avec 10,5%. Dans l'ensemble de la Mauritanie, la part est plus faible (8,1%).8 Les enfants réfugiés sont également un peu plus nombreux à avoir leurs deux parents décédés (1,5%) par rapport aux enfants des communautés hôtes (0,6%).

Certaines mesures socio-démographiques de base peuvent être combinées dans un indice

composite de vulnérabilité. Suivant la définition existante des groupes de vulnérabilité pour les réfugiés, l'indice est composé de cinq dimensions : accès à la nourriture⁹, éducation, dépendance, santé et besoins spécifiques ainsi que capacité de travail d'un ménage. Dans l'étude précédente sur les données relatives aux réfugiés, l'indice de vulnérabilité a été créé sur la base de ces cinq dimensions. L'indice peut être construit pour les ménages des communautés hôtes selon la même procédure que dans l'analyse précédente des données sur les réfugiés. Le diagramme ci-dessus montre l'indice de la vulnérabilité pour les réfugiés et les communautés hôtes. Il apparaît que les communautés hôtes peuvent être considérées comme moins vulnérables : alors que seulement 4% des ménages de réfugiés sont classés comme les moins vulnérables, plus de deux fois plus de ménages des communautés hôtes le sont (16,4%). Plus de la moitié des ménages réfugiés (52,9%) sont classés comme très vulnérables, contre 43,7% pour les communautés hôtes.

La désagrégation des résultats de la vulnérabilité parmi les réfugiés montre que la vulnérabilité est fortement liée au sexe et à l'âge du chef de ménage, et faiblement liée à son lieu de vie et à son ethnie.



Les ménages dont le chef est un adulte en âge de travailler sont nettement moins susceptibles d'être très vulnérables (50,9%) que ceux dont le chef est une personne plus âgée (63,4%).

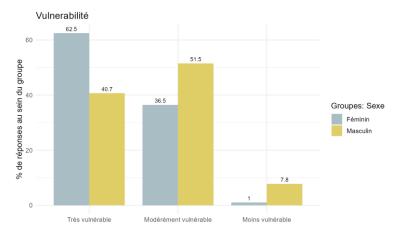
En ce qui concerne le sexe du chef de ménage, il existe de fortes différences. Les ménages dirigés par des femmes sont plus de 20 points de pourcentage plus susceptibles d'être très vulnérables (40,7%) que les ménages dirigés par des hommes. De même, les ménages dirigés par des femmes sont moins

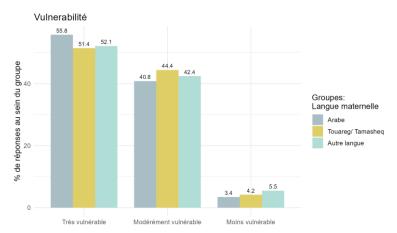
susceptibles d'être classés comme modérément vulnérables (36,5% contre 51,5% pour les hommes) et beaucoup moins susceptibles d'être classés comme les moins vulnérables (1% contre 7,8% pour les ménages dirigés par des hommes).

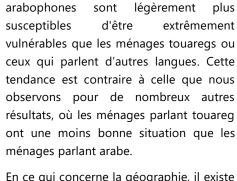
⁸ Enquête MICS 2015.

⁹ PS: Cette composante est différement collectée pour les ménages hôtes, cependant son poids est très négligeable dans la construction de l'indice composite.

¹⁰ Après la construction de l'indice sur la base des données, une procédure d'appel a entraîné de légères modifications de la classification des réfugiés. Pour les communautés hôtes, seul l'indice original basé sur les données peut être créé. Comme la procédure d'appel a légèrement modifié les résultats pour les réfugiés, la classification finale de la vulnérabilité pour les réfugiés n'est pas parfaitement comparable à l'indice pour les communautés hôtes créé sans procédure d'appel ultérieure. Toutefois, les résultats varient peu. L'annexe A.2.1 montre le même diagramme, en prenant l'indice de vulnérabilité original basé uniquement sur les données (sans tenir compte de la procédure d'appel) pour les réfugiés et les communautés hôtes.

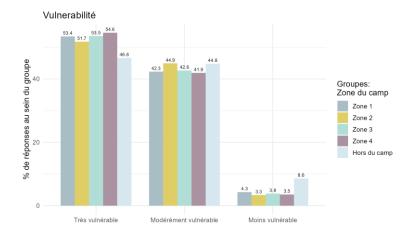






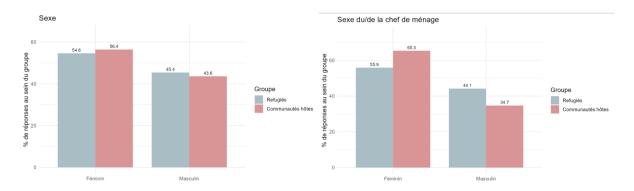
Il est intéressant de noter que les ménages

En ce qui concerne la géographie, il existe un certain écart entre les ménages de réfugiés vivant à l'intérieur du camp et ceux vivant à l'extérieur, mais les différences au sein du camp sont faibles. Les ménages vivant à l'extérieur du camp sont un peu moins susceptibles d'être extrêmement vulnérables (46,6%) que les ménages à l'intérieur du camp (la proportion dans toutes les zones du camp est supérieure à 50%). Les ménages a l'extérieur du camp sont ainsi environ deux fois plus susceptibles d'être moins vulnérables (8,6%) que les ménages du camp (la zone 1 a le plus grand pourcentage avec 4,3%).

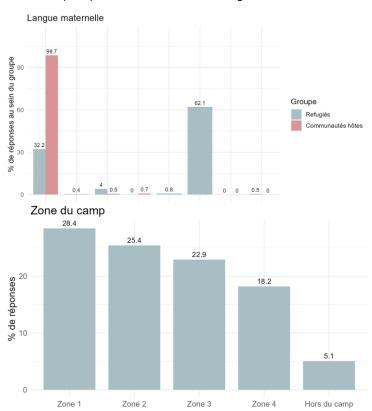


Au-delà de la vulnérabilité, les réfugiés et les communautés hôtes présentent des situations différentes en fonction du sexe, de l'ethnie et, naturellement, du lieu de vie. Tant parmi les réfugiés que dans les communautés hôtes, la proportion de femmes est légèrement supérieure à celle des hommes : Au niveau des individus, le déséquilibre entre les sexes est très comparable : Environ 55% des individus sont des femmes. Cela correspond fortement à la proportion nationale de 53,4%.¹¹

¹¹ Enquête MICS 2015



Toutefois, si l'on considère cette différence au niveau des chefs de ménage, le déséquilibre entre les sexes est beaucoup plus marqué dans les communautés hôtes que chez les réfugiés. La part des femmes parmi les chefs de ménage est de 65,3% dans les communautés hôtes alors qu'elle est beaucoup plus proche de la parité chez les réfugiés (55,9%). Ce déséquilibre entre les sexes va dans le sens inverse si l'on considère la Mauritanie dans son ensemble, puisque 39% des chefs de ménage dans toute la Mauritanie sont des femmes.¹²



Il existe, d'autre part, de fortes différences ethniques entre les réfugiés et les communautés hôtes.

Les ethnies sont représentées par la langue maternelle du ménage. Parmi les réfugiés, les langues maternelles les plus répandues sont principalement le touareg (62,1%) et l'arabe (32,2%). La troisième langue maternelle la plus courante est le poular/peulh, qui n'est parlé que par 4% des ménages. Par contre, la quasi-totalité des ménages dans les communautés hôtes ont l'arabe comme langue maternelle (98,7%).

Parmi les réfugiés, 5,1% vivent en dehors du camp¹³. A l'intérieur du camp, la répartition est assez inégale selon les zones du camp. La plupart des ménages vivent en zone 1 (28,4%), puis par ordre décroissant en zone 2 (25,4%), zone 3 (22,9%) et zone 4 (16,2%).

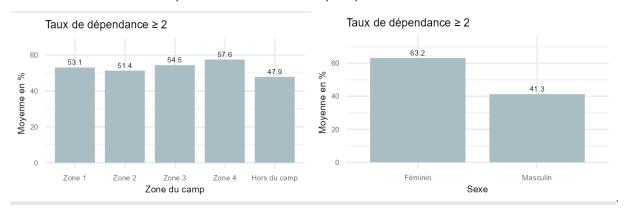
Si l'on considère la durée du séjour des réfugiés dans le camp, près des deux tiers des ménages vivent dans le camp depuis 4 ans ou moins. Près de 40 % y vivent depuis 2 ans ou moins.

¹² Enquête EDSM 2021.

¹³ Entre aout et novembre 2022, le HCR a conduit un enregistrement des populations refugiées en dehors du camp de Mbera, qui relativise ce constat avec près de 8 000 individus enregistrés, et non pris en compte dans cette étude qui se base sur les données du registre social collectées précédemment.



Si l'on se concentre sur les réfugiés, on constate une certaine variation des données sociodémographiques de base en fonction du lieu et du sexe. Les ménages situés à l'extérieur du camp et les ménages dirigés par des hommes ont de meilleurs scores en ce qui concerne les caractéristiques qui les rendraient vulnérables.



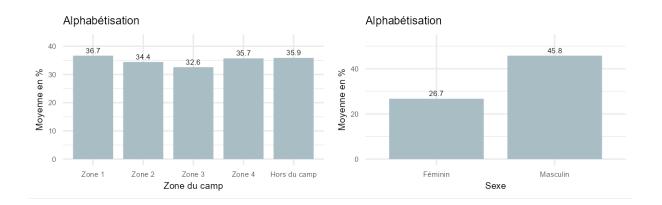
Le taux de dépendance extrême est légèrement moins fréquent parmi les ménages à l'extérieur du camp (47,9% ont un rapport de dépendance de 2 ou plus) qu'à l'intérieur du camp (plus de la moitié des ménages ont un tel taux dans toutes les zones). À l'intérieur du camp, il n'y a que peu de variations entre les zones, la zone 4 comptant le plus de ménages ayant un rapport de dépendance extrême (57,6%) et la zone 2 le moins de ménages (51,4%) ayant un taux de dépendance extrême. Toutefois, il existe une différence importante entre les taux de dépendance extrême selon le sexe. Alors que 63,2% des ménages dirigés par une femme ont un rapport de dépendance de 2 ou plus, ce n'est le cas que de 41,3% des ménages dirigés par un homme.



Les ménages à l'extérieur du camp sont significativement plus petits que ceux à l'intérieur du camp, avec 3,86 membres en moyenne à l'extérieur contre environ 4,5 personnes dans toutes les zones du camp, avec très peu

SYS

de variations entre les zones. Les ménages dirigés par un homme sont légèrement plus nombreux (de 0,3 personne en moyenne) que ceux dirigés par une femme, qui comptent 4,32 membres en moyenne.

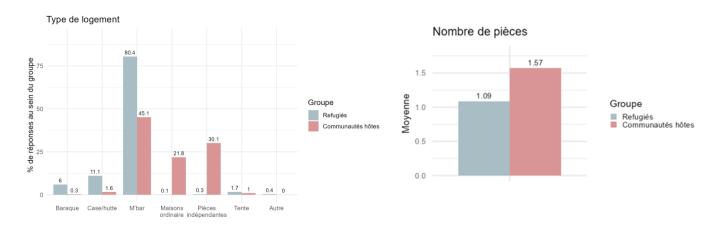


La différence la plus marquée entre les sexes concerne l'alphabétisation : le taux d'alphabétisation des hommes est presque deux fois plus élevé (45,8%) que celui des femmes (26,7%). Cependant, les taux d'alphabétisation ne varient pas beaucoup sur le plan géographique. Ils se situent autour de 35% dans toutes les zones et même en dehors du camp. Pour ce qui est des différences à l'intérieur du camp, le taux d'alphabétisation le plus élevé se trouve dans la zone 1 (36,7%) et le plus bas dans la zone 3 (32,6%).

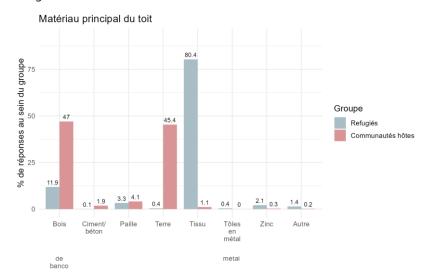
3.2 Logement

Cette section concerne les conditions d'habitation parmi les réfugiés et les communautés hôtes. Les résultats prennent en compte le type de possession du logement, la taille et le type de logement des ménages ainsi que les matériaux utilisés pour le logement.

Un premier résultat saillant est que la situation du logement dans les communautés hôtes est nettement meilleure que celle des réfugiés. Cela vaut pour le type de logement ainsi que pour les matériaux utilisés.

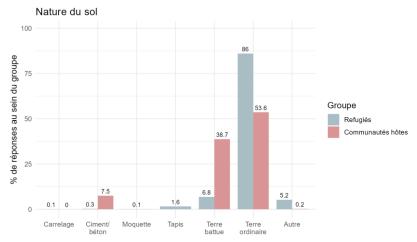


Les communautés hôtes vivent généralement dans de plus grands espaces. Elles disposent en moyenne d'un peu plus d'une pièce et demie dans leur logement, contre un peu plus d'une pièce en moyenne pour les ménages de réfugiés.



ménages réfugiés vivent Les majoritairement dans des habitations de type M'bars (80,4%) alors que seulement 45,4% des ménages des communautés hôtes utilisent ce type de logement. Ces derniers sont beaucoup plus nombreux à vivre dans des maisons (30,1% contre pratiquement aucun ménage réfugié) ou des cases/ huttes (45,1% contre 11,1% des ménages réfugiés). Les autres types de logement sont très peu fréquents, tant chez les réfugiés que dans les communautés hôtes.

Alors que presque aucun ménage réfugié n'a de murs en briques, c'est le cas de près de la moitié des ménages des communautés hôtes (44,9%). En revanche, le bois est beaucoup plus courant comme matériau de construction des murs chez les réfugiés (19,5%, contre 0,6% dans les communautés hôtes). En termes de matériaux plus solides, le ciment/béton ou la pierre sont utilisés par 7,6% des ménages dans les communautés hôtes et pratiquement aucun ménage réfugié, tandis que peu de ménages réfugiés utilisent les tôles en métal (2,8%) qui ne sont pas du tout utilisées dans les communautés hôtes.

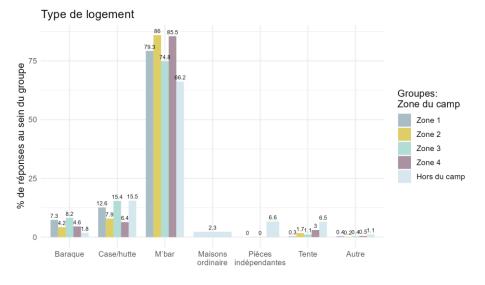


Il existe également de fortes différences en ce qui concerne le matériau des toits : 4 ménages de réfugiés sur 5 utilisent du tissu, ce qui n'est le cas que de 1,1% des ménages dans les communautés hôtes. Ces derniers sont beaucoup plus susceptibles d'utiliser du bois (47% contre 11,9% chez les réfugiés) ou de la terre (45,4% contre 0,4% chez les réfugiés).

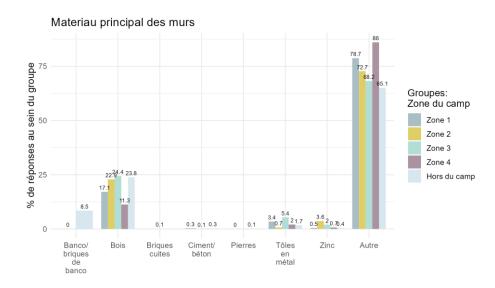
Le type de sol ne diffère qu'en termes de matériau de terre utilisé. Alors que

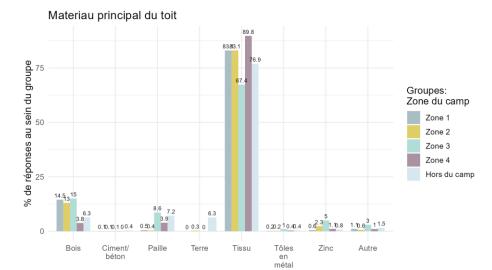
les ménages réfugiés utilisent principalement de la terre normale (86% contre 53,6% dans les communautés hôtes), les communautés hôtes sont beaucoup plus susceptibles d'utiliser de la terre battue (38,7% contre 6,8% chez les réfugiés). On notera notamment que 7,5% des ménages des communautés hôtes utilisent du ciment/béton, ce qui n'est pas du tout le cas chez les réfugiés.

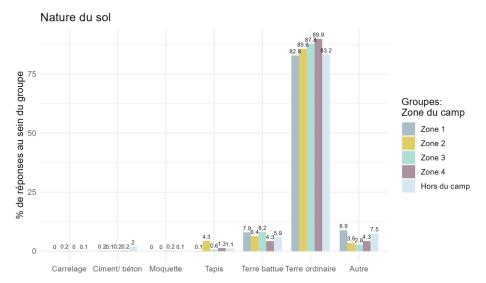
En ce qui concerne le type et les matériaux de construction, l'étude révèle finalement qu'il n'y a pas de forte variation selon le sexe ou l'ethnie du chef de ménage (résultats présentés en annexe A.2.2). Cependant, il existe une certaine variation selon les zones du camp.



Dans les zones 2 et 4, les M'bars sont nettement plus fréquents (plus de 85% dans les deux zones) que dans les autres zones (moins de 80% dans les deux autres zones) et qu'en dehors du camp (60,2%). Par contre, en zone 2 et 4, les cases/huttes sont moins répandues, n'étant utilisées que par 7,9% et 6,4% respectivement. Dans les zones 1 et 3, elles sont utilisées par 12,6% 15,4%, respectivement.







Dans la zone 4, le bois est nettement moins utilisé comme matériau pour les toits et les murs que dans les autres zones. Il est utilisé par 11,3% des ménages de cette zone comme matériau pour les murs, contre plus de 17% dans toutes les autres zones. Concernant les toits, la différence est encore plus forte avec seulement 3,8% des ménages qui l'utilisent dans la zone 4, contre 13% ou plus dans toutes les autres zones.

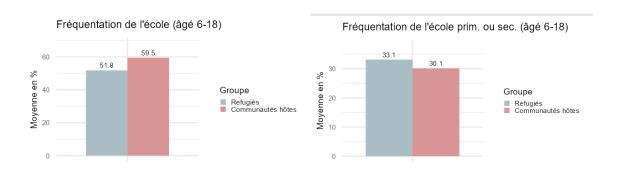
De même, le tissu est plus courant dans la zone 4 comme matériau de toiture (utilisé par 9 ménages sur 10) que dans toutes les autres zones. Plus de 80% des ménages l'utilisent dans les zones 1 et 2, contre moins de 70% dans la zone 3.

En ce qui concerne la nature du sol, il n'y a pas de fortes tendances en fonction des zones géographiques. Presque tous les ménages utilisent de la terre ordinaire ou de la terre battue. La part des ménages utilisant de la terre ordinaire est la plus élevée dans la zone 4 (89,9%) et la plus faible dans la zone 1 (82,8%) tandis que la part des ménages utilisant de la terre battue est la plus faible dans la zone 4 (4,3%) et la plus élevée dans la zone 3 (8,2%).

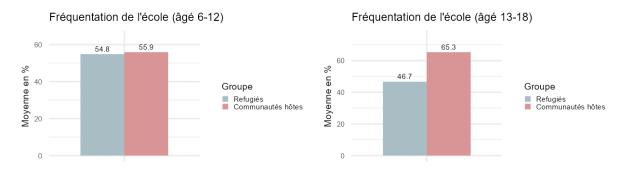
3.3 Éducation

Cette section examine les résultats relatifs à l'éducation. Elle se concentre sur la fréquentation scolaire actuelle et les niveaux d'éducation atteints. La section présente à la fois des résultats comparatifs entre les réfugiés et les communautés hôtes, ainsi que plusieurs résultats sur les liens entre les résultats scolaires et divers facteurs d'influence.

L'étude constate d'abord que la fréquentation actuelle est généralement faible chez les réfugiés et les communautés hôtes. Il existe une différence importante selon que l'on considère la fréquentation de n'importe quelle école ou la fréquentation de l'école appropriée compte tenu de l'âge de l'enfant. Dans le premier cas, la fréquentation scolaire des réfugiés (51,8%) est plus faible que celle des communautés hôtes (59,5%). Dans le second cas, seule la fréquentation de l'école primaire et secondaire est considérée pour les enfants en âge scolaire entre 6 et 18 ans. Dans ce cas, les taux de fréquentation scolaire sont plus similaires pour les réfugiés et les communautés hôtes, soit 33,1% et 30,1%, respectivement. La différence entre les résultats s'explique par le fait que les enfants en âge d'être scolarisés dans les communautés hôtes sont plus nombreux à fréquenter l'école coranique (ou mahadra).

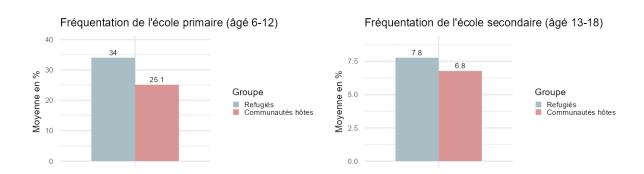


Une fois décomposée en âge de scolarisation primaire et secondaire, il apparaît clairement que la différence de fréquentation générale entre les réfugiés et les communautés hôtes est entièrement due aux différences de scolarisation au secondaire. Alors qu'environ 55% des enfants fréquentent l'école primaire, tant chez les réfugiés que dans les communautés hôtes, la différence de fréquentation est de près de 20 points de pourcentage à l'âge du secondaire, sachant que 46,7% des enfants réfugiés fréquentent l'école contre 65,3 au sein des communautés hôtes.

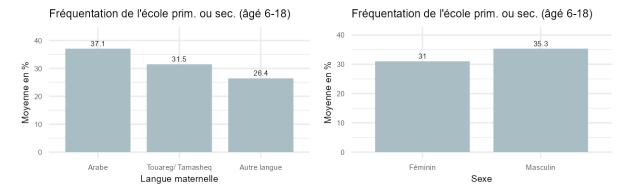


Cependant, si l'on considère uniquement l'école primaire pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et uniquement l'école secondaire pour les enfants âgés de 13 à 18 ans, le schéma est inversé. La différence est importante pour les plus jeunes : 1 enfant réfugié sur 3 fréquente l'école primaire, mais seulement 1 enfant sur 4 dans les communautés hôtes. À l'âge du secondaire, la différence est moindre, mais les réfugiés sont toujours dans une situation légèrement meilleure (taux de fréquentation de 7,8%) que les communautés hôtes (6,8%). Le fait que cette

tendance soit opposée à celle de la fréquentation scolaire générale s'explique à nouveau une importante fréquentation scolaire des enfants des communautés hôtes dans une école qui n'est pas adaptée à leur âge. A l'âge de l'école primaire, il s'agit principalement de l'école coranique et à l'âge de l'école secondaire, il s'agit de l'école primaire. La situation peut être considérée meilleure au niveau national. Le taux de fréquentation de l'école primaire est de 56% pour les enfants en âge de s'y rendre, alors que le taux de fréquentation de l'école secondaire est de 27% à l'âge adapté. 14

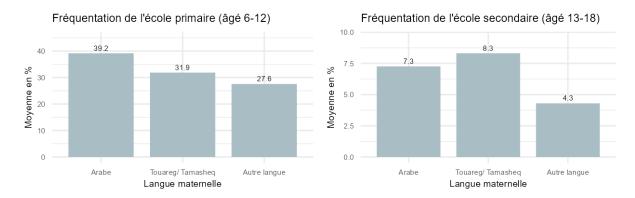


Parmi les réfugiés, on observe certaines tendances selon les ethnies et les sexes et de fortes différences selon les zones de camp. L'analyse suivante se concentre sur la deuxième définition de la fréquentation et ne considère que les écoles appropriées compte tenu de l'âge de l'enfant. Les enfants arabophones fréquentent un peu plus l'école que les enfants touaregs ou ceux parlant d'autres langues (37,1% contre 31,5% et 26,4%), tout comme les garçons (35,3%) par rapport aux filles (31%).

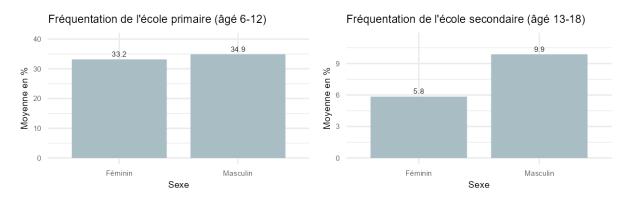


Si l'on considère la fréquentation de l'école primaire et secondaire séparément, le schéma ethnique se maintient avec les enfants arabophones ayant le taux de fréquentation le plus élevé (39,2%), suivis par les enfants touaregs (31,9%) et enfin ceux parlant d'autres langues (27,6%). En ce qui concerne l'école secondaire, les enfants parlant d'autres langues ne fréquentent l'école qu'à environ la moitié du taux (4,3%) des enfants arabophones (7,3%) ou des enfants touaregs (8,3%).

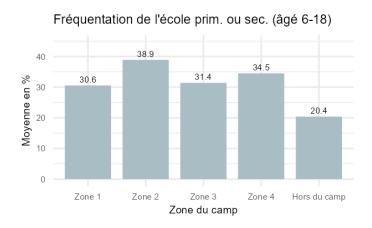
¹⁴ Enquête EDSM 2021. La définition de l'âge de l'école primaire et secondaire diffère légèrement dans cette source de données. Il est de 6-11 ans pour l'école primaire et de 12-18 ans pour l'école secondaire.



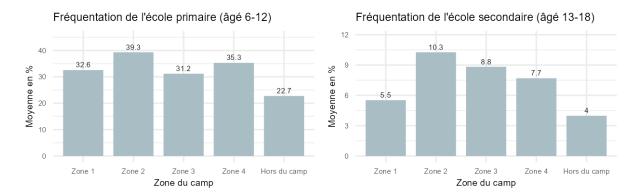
Les différences par sexe dans la fréquentation de l'école primaire et secondaire suivent la tendance générale mais sont beaucoup plus prononcées pour l'école secondaire. Tant pour les filles que pour les garçons, environ 1 enfant sur 3 âgé de 6 à 12 ans fréquente l'école primaire. Alors que le taux de fréquentation est de 5,8% pour les filles dans les écoles secondaires, il est presque deux fois plus élevé pour les garçons (9,9%).



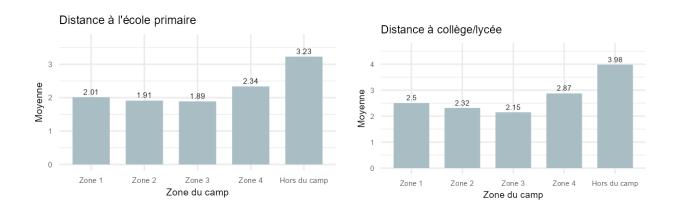
Géographiquement, la fréquentation scolaire varie fortement selon la zone du camp : Les enfants des zones 2 et 4 sont plus susceptibles d'aller à l'école que les enfants des zones 1 et 3. Dans la zone 2, le taux de fréquentation atteint presque 40%, alors qu'il est inférieur de plus de 10 points de pourcentage dans les zones 1 et 3. Les enfants vivant à l'extérieur du camp sont les moins susceptibles de fréquenter l'école (20,4% de fréquentation).



Lorsque les résultats sont désagrégés par école primaire et secondaire, les résultats restent les mêmes pour l'école primaire. Par contre, pour l'école secondaire, le schéma diffère. Tandis que la fréquentation de l'école secondaire reste la plus élevée en zone 2 (10,4%) et la plus faible en zone 1 (5,5%), elle est plus élevée en zone 3 (8,8%) qu'en zone 2 (7,7%). Il doit donc y avoir plus d'enfants en zone 4 âgés de 13 à 18 ans qui fréquentent encore l'école primaire qu'en zone 3.



Les différences de fréquentation ne peuvent pas s'expliquer par la distance par rapport aux écoles. En effet, la distance à l'école primaire et à l'école secondaire est nettement plus grande dans la zone 4 que dans les autres zones. Les graphiques suivants montrent la distance moyenne sur une échelle de 1 à 5 où chaque point représente une tranche de distance. La différence de distance entre les zones 3 et 4 correspond en moyenne à près de 150 m pour l'école primaire et à près de 400 m pour l'école secondaire.



Un autre résultat clé ressort de l'analyse de plusieurs facteurs pouvant influencer la fréquentation scolaire chez les réfugiés : En dehors de la zone dans laquelle ils vivent, l'influence relative la plus importante sur la fréquentation ou non de l'école par les enfants est le fait que leurs parents aient terminé leur scolarité.

En considérant simultanément plusieurs facteurs d'influence dans un modèle de régression multivarié, on peut constater que l'éducation des parents (chefs de ménage) a une forte influence sur la fréquentation scolaire actuelle des enfants. D'autres facteurs d'influence positifs incluent le fait que le chef de ménage soit employé (forte influence) ou de sexe féminin (faible influence). Les facteurs d'influence négatifs comprennent la participation du chef de ménage à des programmes de protection sociale et l'adhésion du ménage à des associations de réfugiés.

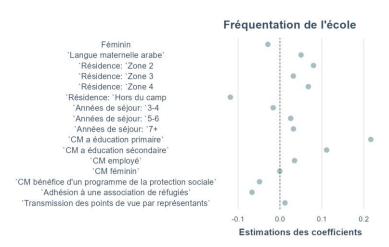
La régression porte sur les enfants des chefs de ménage âgés de 6 à 18 ans et met en relation la fréquentation scolaire avec : leur propre sexe et leur langue maternelle, mais aussi une série de caractéristiques des chefs de ménage (leurs parents, indiqués par "CM") ainsi que d'autres caractéristiques du ménage telles que la localisation du ménage, les années de séjour dans le camp, l'adhésion à une association de réfugiés, ¹⁶ et la représentation des opinions du ménage par des leaders. ¹⁷ Toutes les variables indépendantes sont des variables binaires et le

¹⁵ Comme le montrent les autres diagrammes ci-dessous, les fourchettes sont : 1 = <100m, 2 = 100-500m, 3 = 500-1000m, 4 = 1-5km, 5 = >5km

¹⁶ L'adhésion à une association de réfugiés est définie comme prenant la réalisation "oui" lorsque le ménage indique qu'au moins un de ses membres est membre d'une association de réfugiés.

¹⁷ La représentation des points de vue des ménages par les représentants est définie comme prenant la réalisation "oui" lorsque les ménages indiquent qu'ils ont le sentiment que leurs points de vue sont transmis par leurs représentants soit "souvent" soit "toujours" (par opposition à "rarement" ou "jamais").

diagramme représente les estimations des coefficients de la régression pour chaque variable, les noms des variables étant affichés à gauche. Cela signifie que le coefficient (multiplié par 100) peut être interprété comme le changement de la probabilité qu'un enfant aille à l'école lorsque la variable prend la réalisation "oui". Par exemple, le fait qu'un enfant soit arabophone augmente la probabilité qu'il soit scolarisé d'environ 5 points de pourcentage, tous les autres facteurs d'influence étant constants. Le graphique ci-dessous visualise les résultats de la régression. Tous les résultats exacts de la régression sont présentés en annexe A.2.3.

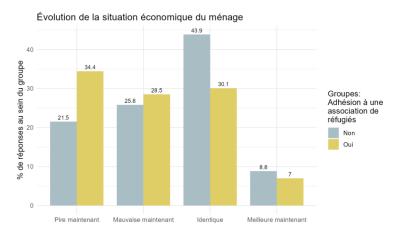


Les résultats confirment la forte tendance géographique observée précédemment, même en maintenant une série d'autres caractéristiques de manière constante. En revanche, la durée du séjour dans le camp n'a pas un effet important sur le taux de fréquentation scolaire. Par rapport aux ménages qui sont restés dans le camp pendant 2 ans ou moins, le fait d'être resté plus longtemps n'affecte pas fortement les taux de fréquentation scolaire.

Les résultats révèlent également une forte influence positive de l'éducation

du chef de ménage sur la probabilité de scolarisation de ses enfants. Si le chef de ménage a fait des études primaires, les enfants ont 15,6 points de pourcentage de plus de chances d'aller à l'école. S'il a fait des études secondaires, le taux de fréquentation augmente de 22,5 points de pourcentage (15,6 + 6,9).¹⁸

Un facteur d'influence négatif important est la participation du chef de ménage à un programme de protection sociale. Cette relation négative pourrait être due au ciblage des programmes de protection sociale. Les ménages les moins privilégiés, dont peu d'enfants sont scolarisés, peuvent être ceux qui sont éligibles à certains programmes de protection sociale.



L'adhésion du ménage à une association de réfugiés est une autre caractéristique associée négativement à la fréquentation scolaire, puisqu'elle diminue le taux de fréquentation de 12,3 points pourcentage. Par contre, la représentation des points de vue du ménage par des représentants a une légère influence positive sur la fréquentation scolaire des enfants (augmentation de la probabilité de 2,5 points de pourcentage). Une explication potentielle de la relation négative avec l'adhésion à une association de réfugiés

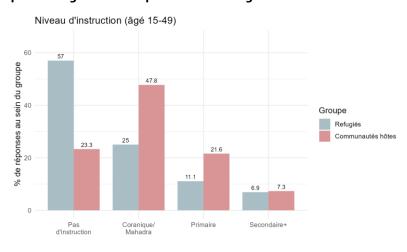
peut résider dans la sélection des ménages qui deviennent membres d'une association de réfugiés. Concrètement, une désagrégation de l'évaluation par le ménage lui-même de l'évolution de sa situation économique d'une année sur l'autre en fonction de son adhésion à une association de réfugiés révèle que les ménages qui font partie d'une association de réfugiés donnent une évaluation beaucoup plus mauvaise. 37,1% d'entre eux indiquent que leur situation est identique ou meilleure alors que la part des ménages qui ne sont pas membres d'associations de réfugiés est supérieure de plus de 15 points de pourcentage (52,7%). Les ménages économiquement plus faibles

¹⁸ Une personne qui a obtenu un enseignement secondaire doit également avoir obtenu un enseignement primaire. Le coefficient sur l'éducation secondaire du chef de ménage est donc l'effet supplémentaire de l'éducation secondaire en plus de celui de l'éducation primaire. Pour obtenir l'effet total, il faut additionner les deux coefficients.

S Y S P O N S

peuvent être ceux qui choisissent d'être membres d'associations de réfugiés tout en étant dans une situation qui rend plus difficile la scolarisation de leurs enfants.

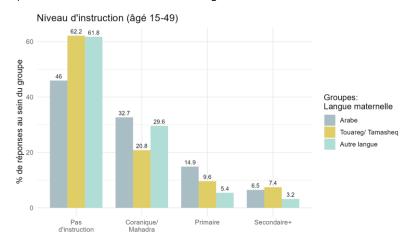
La série suivante de résultats provient d'une analyse du niveau d'éducation le plus élevé atteint par les personnes âgées de 15 à 49 ans. ¹⁹ Il apparaît clairement que les communautés hôtes sont beaucoup plus susceptibles d'avoir bénéficié d'une éducation. Toutefois, en ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur, les pourcentages sont comparables aux réfugiés.



La proportion des individus n'ayant aucune éducation est très élevée parmi les réfugiés (57%) alors qu'elle est beaucoup plus faible pour communautés hôtes (23,3%).La dans majorité des adultes les communautés hôtes ont au moins une éducation coranique ou mahadra (47,8%) alors que seulement 25% atteignent ce niveau d'éducation parmi les réfugiés. En ce qui concerne l'éducation primaire, les communautés hôtes font également mieux : presque 30% ont une éducation primaire ou

supérieure alors que la part parmi les réfugiés est inférieure à 20%. Dans l'ensemble du pays, 66,4% des personnes âgées de 15 à 49 ans ont au moins atteint l'éducation primaire.²⁰ En ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur, tant les réfugiés que les communautés hôtes n'ont qu'une faible proportion de personnes qui atteignent ce niveau d'éducation, pour les deux autour de 7%. Dans l'ensemble du pays, 32% des individus ont une éducation secondaire ou supérieure.²¹

Concernant les réfugiés, les schémas démographiques de base concernant le sexe et l'ethnie sont les mêmes que pour la fréquentation scolaire, les adultes et les hommes arabophones atteignant un niveau d'éducation plus élevé que les adultes et les femmes touaregs.



Alors que presque la moitié des réfugiés arabophones âgés de 15 à 49 ans n'ont aucune formation, la proportion est plus élevée de plus de 15 points de pourcentage pour les réfugiés touaregs et ceux parlant d'autres langues (62,2% et 61,8%, respectivement). Aux niveaux supérieurs, la différence est plus faible. 21,4% des réfugiés arabophones ont atteint le niveau primaire ou supérieur alors que seulement 17% des réfugiés de langue tourag et 8,6% des réfugiés parlant d'autres langues ont atteint ce niveau d'éducation.

¹⁹ Cette tranche d'âge est couramment choisie pour l'analyse du niveau d'éducation et garantit la comparabilité avec les chiffres du niveau national. Les résultats pour tous les adultes (âgés de 18 ans et plus) et pour l'ensemble des catégories d'éducation sont présentés en annexe A.2.3.

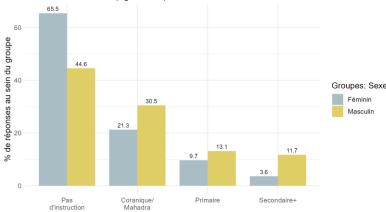
²⁰ Enquête EDSM 2021.

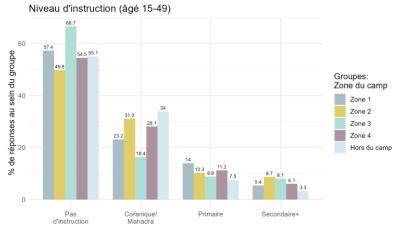
²¹ Enquête EDSM 2021.

Les différences entre les sexes sont d'une ampleur très similaire. Alors que 65,6% des femmes âgés de 15 à 49 ans n'ont aucune instruction, ce n'est que le cas de 44,6% des hommes âgés de 15 à 49 ans. Les hommes sont également plus susceptibles d'avoir un niveau d'éducation primaire (13,1% contre 9,7% pour les femmes) ou secondaire et plus

Niveau d'instruction (âgé 15-49) (11,7% contre 3,6% pour les femmes). **Tandis** ces tendances que démographiques sont similaires à celles de la fréquentation scolaire chez les enfants, le schéma géographique est Groupes: Sexe différent au niveau primaire.

> La zone 1 présente la plus forte proportion de personnes âgées de 15 à 49 ans ayant atteint le niveau d'éducation primaire (14%), suivie par la zone 4 (11,2%), la zone 2 (10,3%) et la zone 3 (8,8%). Enfin, les personnes vivant hors du camp ont la part la plus faible (7,5%) mais la différence avec les personnes au sein du camp est beaucoup plus faible que pour la fréquentation scolaire. La tendance à atteindre un niveau d'éducation secondaire ou supérieur est la même que pour la fréquentation scolaire, la zone 2 étant en tête (8,7%), suivie de la zone 3 (8,1%), de la **zone 4** (6,1%), de la zone 1 (5,4%) et enfin des personnes vivant en dehors du camp (3,3%).

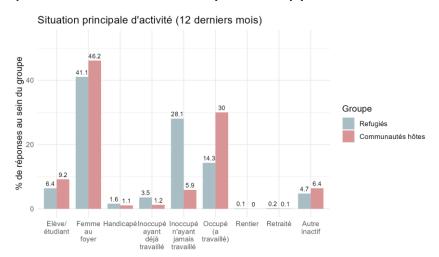




3.4 Emploi

Cette section examine la situation de l'emploi chez les réfugiés et les communautés hôtes. Elle comprend une comparaison de la situation actuelle de l'emploi ainsi que des professions et des secteurs d'emploi, et identifie les tendances pertinentes dans la façon dont la situation de l'emploi diffère selon les aspects démographiques et en ce qui concerne les programmes de protection sociale parmi les réfugiés.

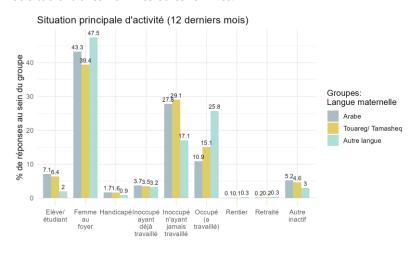
Une comparaison de la situation de l'emploi entre les réfugiés et les communautés hôtes montre clairement que ces dernières ont un taux d'emploi beaucoup plus élevé.



L'analyse porte sur les adultes en âge de travailler (18-59 ans). Parmi les réfugiés, un peu moins d'une personne sur six a été employée au cours de l'année dernière (14,3%). La plupart sont des femmes au foyer (41,1%) ou sont inoccupés (31,6%). Dans les communautés hôtes, un adulte sur trois était occupé sur la période considérée. proportion d'adultes emploi est par conséquent beaucoup plus faible (7,1%), tandis que la proportion de femmes au foyer est similaire (46,2%) au sein

des communautés hôtes, où deux tiers de ces femmes au foyer sont mariées. En comparaison, dans l'ensemble de la Mauritanie, la situation de l'emploi est nettement meilleure que dans les communautés hôtes et chez les réfugiés. 37% de la population en âge de travailler est employée, alors que seulement 11,8% est au chômage.²² Les communautés hôtes comptent par ailleurs un pourcentage aussi faible d'étudiants (9,2%) que les réfugiés (6,4%).

En se focalisant sur les réfugiés, on constate des différences démographiques considérables. La plus forte différence se situe entre les hommes et les femmes.



Les femmes sont beaucoup moins susceptibles d'avoir un emploi : leur taux d'emploi n'est que de 2,4% alors que celui des hommes est plus élevé de plus de 30 points de pourcentage. Par conséquent, la plupart des femmes sont des femmes au foyer (67,9%). Comme il n'y a pratiquement pas d'hommes au foyer, le taux de chômage des hommes (44,6%) est deux fois plus élevé que celui des femmes (23,1%). En outre, les femmes sont nettement moins susceptibles d'être étudiantes en âge de travailler (3,3% contre 11,1% des hommes).

²² Enquête ENESI 2017. La définition de l'âge actif s'écarte légèrement dans cette enquête et considère les 14-64 ans au lieu des 18-59 ans. Si l'on considère la même tranche d'âge pour les réfugiés et dans les communautés hôtes comme le fait l'enquête ENESI, la différence est encore plus forte : Le taux d'emploi est de 24,9% dans les communautés hôtes et de 11,8% chez les réfugiés.

En termes d'ethnie, il existe également quelques différences, mais elles sont plus faibles que les différences entre les sexes. Les adultes touaregs sont un peu plus susceptibles de travailler, avec un taux d'emploi de 15,1% contre 10,9% pour les adultes de langue arabe. Les adultes parlant d'autres langues ont le taux d'emploi le plus élevé (25,8%). De même, les ménages de langue touarègue ont un pourcentage légèrement inférieur de femmes au foyer (39,4% contre 43,3% chez les adultes de langue arabe et 47,5% des adultes parlant d'autres langues). La proportion d'étudiants (6% ou un peu plus) et le taux de chômage sont très comparables (un peu plus de 30%) entre les adultes arabophones et touaregs. En revanche, la proportion d'étudiants et le taux de chômage sont moins élevés parmi les adultes parlant d'autres langues (2% et 20,3%, respectivement).

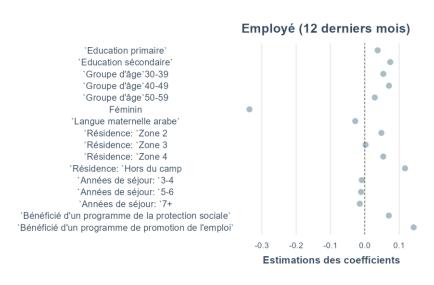
Concernant les différences géographiques, le schéma est le même que celui observé pour les taux de fréquentation scolaire au sein du camp : Les taux d'emploi dans les zones 2 et 4 (17,9% et 14,4%, respectivement) sont considérablement plus élevés que ceux des zones 1 et 3 (12% et 10,9%, respectivement). Cependant, contrairement



à la tendance observée pour les taux de fréquentation scolaire, les ménages vivant à l'extérieur du camp sont les plus susceptibles de travailler (24,7%).

Si l'on estime l'influence relative de plusieurs facteurs en même temps, ces différences démographiques se maintiennent, le sexe restant de loin le facteur ayant la plus grande influence sur l'emploi. Les autres facteurs ayant une influence positive sont l'éducation et l'accès aux programmes de protection sociale.

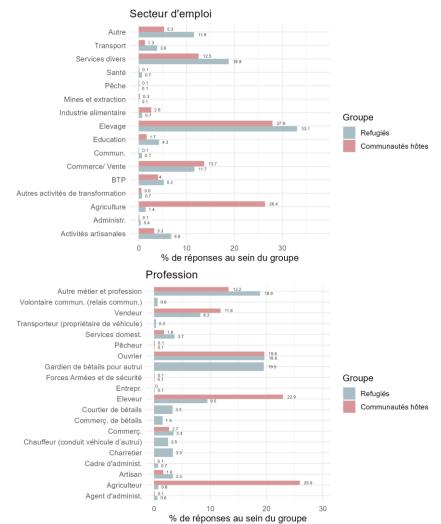
Dans une régression multivariée, l'emploi des adultes en âge de travailler (à l'exclusion des étudiants) est pris comme résultat et régressé sur une série de caractéristiques individuelles que l'on peut voir à gauche du diagramme. Toutes les caractéristiques sont des variables binaires. Par conséquent, les estimations des coefficients indiquées sur le graphique (multipliées par 100) peuvent être interprétées comme la variation en points de pourcentage du taux d'emploi lorsque la caractéristique correspondante s'applique (la réponse est "oui"). Parmi les programmes de protection sociale, trois programmes sont identifiés comme étant des programmes favorisant particulièrement l'emploi et la participation à ces programmes est considérée comme une caractéristique distincte en plus de la participation à tout programme de protection sociale : activités génératrices de revenus (AGR), le programme d'activité pour la génération de revenu (MASEF), le programme d'insertion et d'appui à la micro-entreprise.



Outre le fort clivage entre les sexes, les résultats montrent également que l'éducation joue un rôle important. Les réfugiés ayant suivi un enseignement primaire (ou supérieur) ont 3,7 points de pourcentage de plus de chances d'être employés, et ceux ayant suivi un enseignement secondaire (ou supérieur) ont même 7,4 points de pourcentage supplémentaires de chances d'être employés.

Il apparaît également clairement que l'accès aux programmes de protection sociale augmente généralement de manière notable la probabilité d'avoir un emploi (de 7 points de pourcentage), tandis que la participation à un programme de promotion de l'emploi augmente la probabilité de 14,2 points de pourcentage supplémentaires. Les résultats de cette régression sont très robustes si l'on utilise plutôt l'emploi au cours des sept derniers jours (voir annexe A.2.4). Tous les résultats exacts sont présentés en annexe A.2.4.

En termes de secteurs et de professions parmi les employés, il existe de nettes différences entre les réfugiés et les communautés hôtes, l'agriculture étant le secteur d'activité le plus répandu parmi les communautés hôtes et l'élevage parmi les réfugiés.



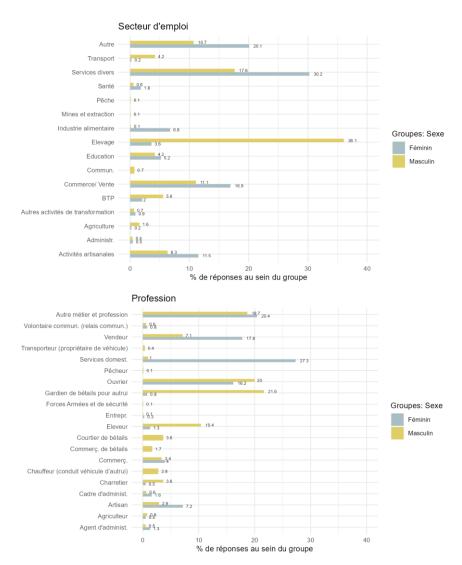
Alors que près de 30% des individus dans les communautés hôtes travaillent dans l'agriculture (autre que l'élevage), presque aucun réfugié ne le fait. Les réfugiés plus susceptibles sont travailler dans l'élevage (33,1%). part des personnes employées dans les communautés hôtes travaillant dans l'élevage est néanmoins également élevée (27,9%).

Une grande différence entre les réfugiés et les communautés hôtes en matière d'élevage est de savoir s'ils élèvent leur propre bétail ou celui d'autres personnes. Alors qu'aucun individu dans communautés hôtes n'indique élever le bétail de quelqu'un d'autre, 19,5% des réfugiés le font. Cela correspond à une part faible beaucoup plus possession de bétail parmi les réfugiés, qui ont tendance à être éleveurs pour les autres.

Les communautés hôtes sont

également légèrement plus susceptibles de travailler dans le commerce/ la vente (13,7% contre 11,7% chez les réfugiés) ou dans l'industrie alimentaire (2,6% contre 0,7% chez les réfugiés), tandis que les réfugiés sont un peu plus susceptibles de travailler dans l'éducation (4,3% contre 1,7% dans les communautés hôtes) et beaucoup plus susceptibles de travailler dans les services divers (18,8% contre 12,5% dans les communautés hôtes).

Si l'on considère les différences démographiques entre les réfugiés dans les professions et les secteurs, on observe des tendances claires relatives au genre, selon les lignes traditionnelles.



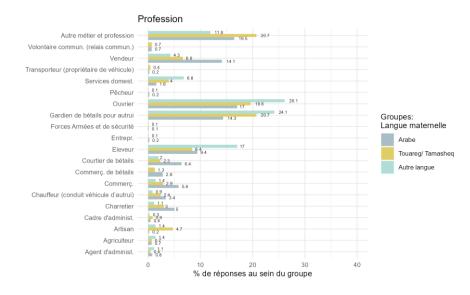
Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de travailler dans les services divers (30,2% contre 17,6% des hommes). Elles travaillent généralement comme personnel de service domestique (27,3%), ce qui n'est le cas de presque aucun homme (1%).

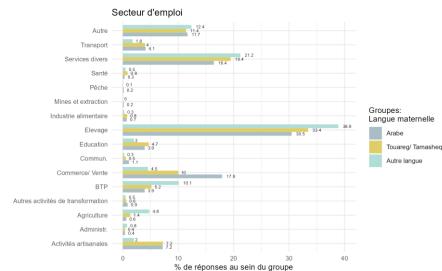
En revanche, la forte proportion d'éleveurs parmi les réfugiés est entièrement le fait des hommes : environ un tiers des hommes travaillent dans l'élevage, soit en tant que gardien de bétails pour autrui (21,6%), soit en tant que propre éleveur (10,4%). Seules 3,6% des femmes travaillent dans ce secteur.

D'autres différences significatives entre les sexes apparaissent dans les secteurs des transports, de l'alimentation, de la vente et de l'artisanat. Alors que les hommes sont plus susceptibles de travailler dans le premier secteur (4,2%

contre pratiquement aucune femme), les femmes sont plus susceptibles de travailler dans les trois derniers. Les femmes sont entre 5 et 7 points de pourcentage plus susceptibles de travailler dans chacun de ces secteurs par rapport à 0,1% d'hommes dans l'industrie alimentaire, 11,1% dans le commerce/ la vente et 6,3% dans l'artisanat.

SYS





En termes d'ethnie, il n'y a généralement que de faibles différences entre les adultes arabophones et touaregs en ce qui concerne leur secteur professionnel ou leur individus profession. Les arabophones sont plus susceptibles de travailler dans le commerce/ la vente (17,9%) que les Touaregs (10%) et un peu moins susceptibles de travailler dans l'élevage ou les services divers (environ 3 points de pourcentage par rapport à une part de 33,4% et 19,4% chez les Touaregs dans ces secteurs, respectivement).

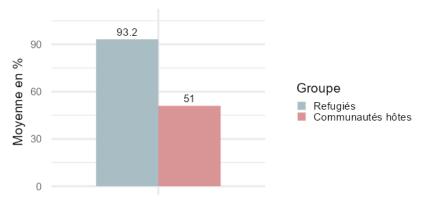
En termes de profession, les adultes de langue touarègue sont significativement plus nombreux à être gardien de bétails pour autrui (20,6%) par rapport aux adultes de langue arabe (14,3%). En revanche, ces derniers sont beaucoup plus nombreux à être vendeurs (14,1%) que les premiers (6,6%).

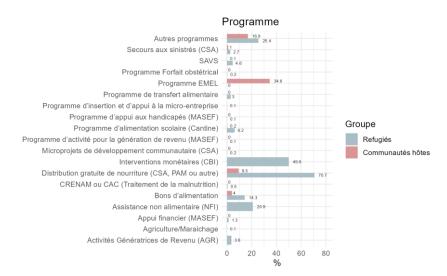
3.5 Accès à la protection sociale et aux services

Cette section examine l'accès aux programmes de protection sociale et à d'autres services dans la communauté. Outre les comparaisons entre les réfugiés et les communautés hôtes, l'étude examine un large éventail de facteurs d'influence potentiels de l'accès aux programmes de protection sociale.

Un premier résultat clé est que la grande majorité des ménages de réfugiés bénéficient d'un programme de protection sociale alors que seulement la moitié des ménages des communautés hôtes bénéficient de programmes de protection sociale.







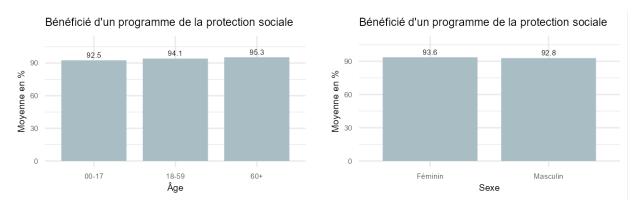
93,2% des ménages de réfugiés bénéficient d'un programme de protection sociale. En revanche, seuls 51% des ménages dans les communautés hôtes bénéficient d'un tel programme.

En ce qui concerne le type de programme, il existe de fortes différences entre les réfugiés et les communautés hôtes.

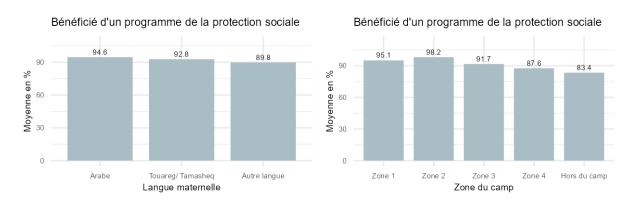
La plupart des réfugiés reçoivent de la nourriture gratuite du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) ou du Programme Alimentaire Mondial (PAM) (79,7%) ou bénéficient d'interventions monétaires (49,9%) ou d'une assistance non alimentaire (20,9%). Dans les communautés hôtes. programme EMEL est le plus courant (34,6%). Seulement un peu moins de 10% des ménages bénéficient de la distribution de nourriture par l'intermédiaire du CSA, du PAM ou d'autres organisations et aucun ménage bénéficie d'interventions monétaires ou d'une assistance non alimentaire.

Si l'on se concentre sur les réfugiés, les différences sont faibles entre les éléments démographiques classiques mais elles sont plus significatives lorsqu'il s'agit de la localisation géographique entre les ménages qui bénéficient des programmes de protection sociale.

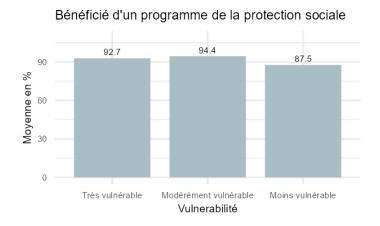
La part des ménages bénéficiant d'une protection sociale augmente légèrement avec l'âge. Alors que 92,5% des enfants bénéficient de programmes de protection sociale, 94,1% des adultes en âge de travailler et 95,3% des personnes âgées de plus de 60 ans en bénéficient. Il n'y a qu'une très faible différence selon le sexe, 93,6% des femmes bénéficiant des programmes de protection sociale, contre 92,8% des hommes.



Les arabophones sont un peu moins de 2 points de pourcentage plus nombreux à bénéficier des programmes de protection sociale, par rapport à 92,8% des réfugiés de langue touarègue et 89,8% des réfugiés parlant d'autres langues qui en bénéficient. En ce qui concerne leur lieu de vie, il existe une différence importante entre les réfugiés vivant à l'intérieur et à l'extérieur du camp. Alors que 83,4% des réfugiés à l'extérieur du camp bénéficient des programmes de protection sociale, la part la plus élevée de réfugiés bénéficiaires est de 98,2% dans la zone 2. À l'intérieur du camp, 95,1% des réfugiés de la zone 1 en bénéficient, 91,7% en bénéficient dans la zone 3 et 87,6% dans la zone 4. Toutes ces tendances se maintiennent lorsque l'on ne considère qu'une sélection de programmes de protection sociale (voir annexe A.2.5).



Si l'on considère la relation entre la vulnérabilité et les caractéristiques démographiques sous-jacentes à la vulnérabilité ainsi que le fait de bénéficier des programmes de protection sociale, les individus les plus vulnérables ne sont pas plus susceptibles de bénéficier des programmes de protection sociale.



Si l'on considère l'indice de vulnérabilité, les réfugiés modérément vulnérables bénéficient du taux le plus élevé (94,4%) des programmes de protection sociale, tandis que 92,7% des réfugiés très vulnérables et 87,5% des réfugiés les moins vulnérables en bénéficient. Il n'y a pas de tendance claire suggérant une augmentation de la part des personnes bénéficiant de programmes de protection sociale lorsque le niveau de vulnérabilité augmente. De plus, les différences entre les catégories sont relativement faibles. Il convient

SYS

toutefois de noter que cette relation ne tient compte que du nombre de programmes et non du volume de l'aide, qui peut varier en fonction de la vulnérabilité.²³

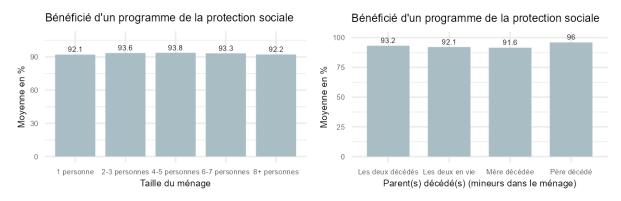


Une comparaison entre les ménages avec et sans membres vivant avec un handicap révèle que ceux qui ont au moins un membre handicapé ont 5,6 points de pourcentage de moins de chances de bénéficier des programmes de protection sociale (88,3% des ménages en bénéficient) que les ménages n'ayant pas membre vivant avec un handicap (94%).

En outre, il n'y a pas de relation forte entre le fait de bénéficier d'un programme de protection sociale et la taille des ménages. Toutes tailles

confondues, les pourcentages de réfugiés bénéficiant d'un programme de protection sociale sont similaires, allant de 92,1% (ménage d'une personne) à 93,8% (ménages de 4-5 personnes).

Si l'on se concentre sur les enfants, leur vulnérabilité peut être exacerbée par le fait d'avoir des parents décédés. Si l'on compare les enfants dont les parents sont décédés et ceux dont les parents ne le sont pas, il n'y a pas non plus de tendance claire quant à la probabilité de bénéficier de programmes de protection sociale. Alors que 92,1% des enfants dont les deux parents sont vivants bénéficient de programmes de protection sociale, la part de ceux dont les deux parents ou la mère sont décédés est très proche, avec 93,2% et 91,6% respectivement. Seuls les enfants dont le père est décédé en bénéficient à un taux légèrement supérieur (96%). Toutes ces tendances se maintiennent lorsque l'on ne considère qu'une sélection de programmes de protection sociale (voir annexe A.2.5).

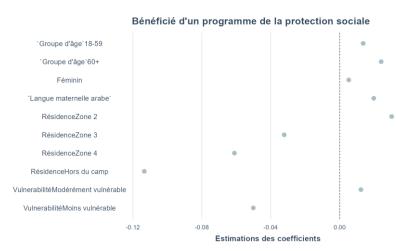


L'absence de relation entre la vulnérabilité d'un ménage et la participation des membres aux programmes de protection sociale peut résulter du calendrier de l'enquête et ne reflète pas nécessairement une inefficacité du ciblage des programmes de protection sociale. L'indice de vulnérabilité a été construit à partir des réponses à l'enquête d'avril à juin 2021. La variable sur les programmes de protection sociale mesure si les répondants ont participé à un programme au cours des 12 mois précédents, c'est-à-dire entre avril-juin 2020 et avril-juin 2021. Cependant, le ciblage du programme de protection sociale le plus courant, la distribution de vivres par le PAM, n'a été ajusté qu'après 2021 pour prendre en compte la vulnérabilité telle que définie dans l'enquête. Par conséquent, les données analysées dans cette étude reflète une période où l'accès aux programmes de protection sociale n'était pas associé à la vulnérabilité.

²³ Le volume du soutien n'est pas observé dans les données, donc cette relation ne peut pas être analysée dans cette étude.

SYS

L'analyse de régression prenant en compte toutes les influences de manière simultanée confirme ces tendances. Même en tenant compte de diverses caractéristiques démographiques, la géographie a le plus d'importance, tandis que la vulnérabilité en a peu. Cela signifie que l'absence d'une relation forte entre la participation aux programmes



de protection sociale et la vulnérabilité n'est pas due à d'autres variables démographiques confusionnelles et conforte les résultats ci-dessus.²⁴

Dans le cadre de la régression, la participation à un programme de protection sociale est régressée sur toutes les caractéristiques que l'on peut voir dans le diagramme de gauche. Le graphique montre les coefficients, c'est-à-dire la manière dont la probabilité de participation à un programme de protection sociale

varie en fonction des caractéristiques de gauche.

Les résultats montrent que, même en tenant compte de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique et de la vulnérabilité, la zone du camp a la plus forte influence sur la probabilité de participer à des programmes de protection sociale. Le fait de vivre en dehors du camp diminue la probabilité de bénéficier d'un programme de près de 11,3 points de pourcentage et le fait de vivre dans la zone 4 de 6,1 points de pourcentage par rapport à la zone 1.

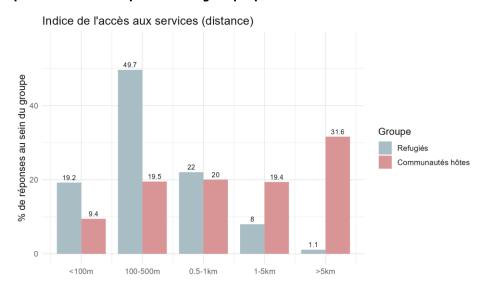
De même, lorsque l'on tient compte de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique et du lieu de résidence, la tendance en termes de vulnérabilité est la même. Si les ménages les moins vulnérables sont effectivement un peu moins susceptibles de bénéficier de programmes de protection sociale que les ménages très vulnérables, les ménages modérément vulnérables sont légèrement plus susceptibles de bénéficier de la protection sociale. Aucune tendance claire et forte n'est identifiable.

Au-delà des programmes de protection sociale, les analyses suivantes portent sur une série de services essentiels et sur leur accessibilité pour les réfugiés et les communautés hôtes. Les cinq services considérés sont les écoles primaires, les écoles secondaires, les marchés alimentaires, les structures de santé et les sources d'eau. L'accessibilité est mesurée par la distance afin d'atteindre ces services, qui est mesurée sur une échelle de cinq points. Les cinq points indiquent une distance croissante de 1 à 5 où 1 signifie moins de 100 mètres, 2 signifie 100-500 mètres, 3 signifie 500-1000 mètres, 4 signifie 1-5 kilomètres et 5 signifie plus de 5 kilomètres. Les analyses portent à la fois sur les services individuels et sur un indice composite qui regroupe les cinq services. Au niveau des ménages, l'indice est défini comme la distance médiane, c'est-à-dire la valeur médiane sur l'échelle à cinq points pour l'ensemble des cinq services. En outre, dans certaines analyses, l'indice est agrégé entre les ménages (par exemple, entre tous les ménages de réfugiés) en prenant la moyenne.²⁵ Une valeur de l'indice agrégé plus élevée signifie toujours une plus grande distance.

²⁴ Par exemple, l'absence de corrélation entre la vulnérabilité et la participation aux programmes de protection sociale pourrait s'expliquer par le fait que les personnes les plus vulnérables pourraient tendance à vivre en dehors du camp (à titre d'exemple hypothétique). En même temps, l'accès à la protection sociale peut être plus difficile en dehors du camp. Si cela était vrai, les schémas ci-dessus seraient observés mais n'impliqueraient pas nécessairement que les programmes ne ciblaient pas la vulnérabilité avant 2021. Si le ciblage de la vulnérabilité a eu lieu avant 2021 dans ce scénario, une relation forte entre la vulnérabilité et la participation aux programmes de protection sociale serait observée une fois que les zones du camp sont maintenues constantes dans l'analyse croisée simple, la régression fait exactement cela : Elle contrôle les zones de camp lorsqu'elle considère l'effet de la vulnérabilité sur la participation aux programmes de protection sociale. Le fait que l'absence de relation forte puisse encore être observée (tout comme dans l'analyse croisée) confirme que la géographie n'est pas un facteur déterminant de l'absence de relation. Un fort ciblage sur la vulnérabilité ne semble en effet pas avoir eu lieu avant 2021.

²⁵ Exprimée dans une formule, la médiane au niveau du ménage est définie comme suit : $Indice_m = med(Dist_{m1}, Dist_{m2}, Dist_{m3}, Dist_{m4}, Dist_{m5})$ où la variable $Dist_{mi}$ mesure la distance du ménage m au service i. Au niveau agrégé, l'indice moyen est défini comme suit : $\overline{Indice} = \frac{1}{iv} \sum_m Indice_m$ où M désigne un ensemble de ménages

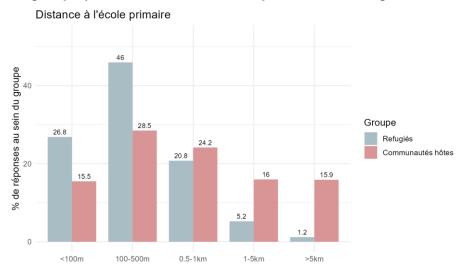
Un résultat clé qui ressort de l'analyse comparative est que la distance à ces services est en moyenne plus proche et meilleure pour les réfugiés que pour les communautés hôtes.



Parmi les réfugiés, 68,9% atteignent les services dans un rayon de 500 mètres et 90,9% dans un rayon d'un kilomètre d'après médiane. la L'accès est moins bon dans les communautés hôtes, où seulement 28,9% atteignent les services en moins de 500 mètres et 48,9% en moins d'un kilomètre. En moyenne, les communautés hôtes sont plus éloignées, puisqu'elles se trouvent à 1,4 kilomètre des services.²⁶

Si les ménages réfugiés disposent généralement de services à proximité, l'accessibilité des services individuels varie considérablement.

Les écoles primaires sont facilement accessibles, c'est à dire à moins de 500 mètres, (davantage pour les réfugiés que pour les communautés hôtes) pour 72,8% des réfugiés et 44% des communautés hôtes. Seuls

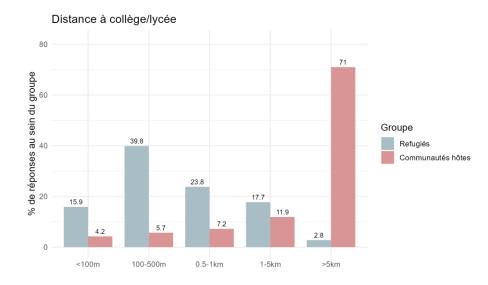


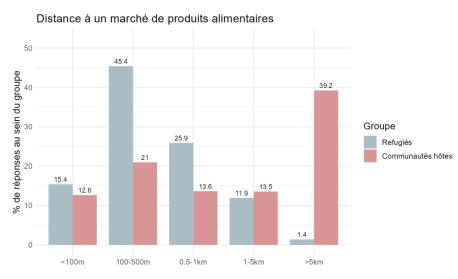
1,2% des réfugiés ont une distance de plus de 5 kilomètres à parcourir, tandis que ce chiffre se situe autour de 15,9% pour les communautés hôtes pour les écoles primaires.

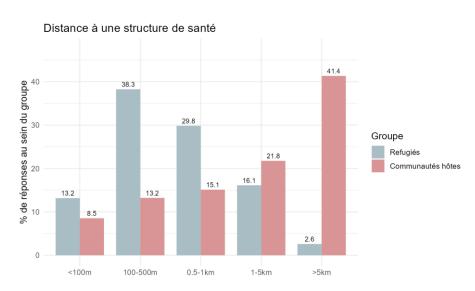
Les écoles secondaires beaucoup sont plus difficiles à atteindre, en particulier pour les communautés hôtes. 71% des ménages des communautés hôtes n'ont pas d'école secondaire à

moins de 5 kilomètres, ce qui n'est le cas que de 2,8% des ménages de réfugiés. Alors que 4 ménages de réfugiés sur 5 ont accès à une école secondaire dans un rayon d'un kilomètre, seul 1 ménage sur 6 dans les communautés hôtes y parvient.

²⁶ Ce calcul compare l'indice moyen total entre les réfugiés et les communautés hôtes. Pour traduire l'échelle de points en une distance en mètres, on prend le point médian de chaque tranche.

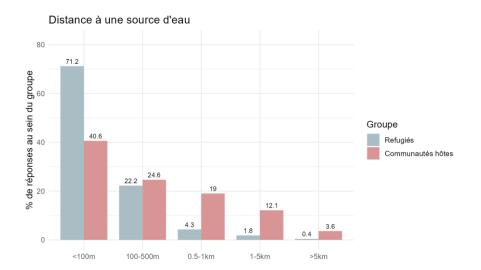






Les marchés alimentaires et les structures de santé sont également difficiles à pour atteindre les communautés hôtes et beaucoup plus proches pour les réfugiés. Dans les communautés environ 40% des ménages ne disposent d'aucun de ces services à moins de 5 kilomètres, ce qui n'est le cas que de 1,4% et 2,6% des ménages réfugiés respectivement. 60,8% des ménages réfugiés atteignent un marché alimentaire en moins de 500 mètres (contre 33,6% des ménages des communautés hôtes). Environ la moitié des ménages réfugiés atteignent des structures de santé à moins de 500 mètres (contre 21,7% des ménages des communautés hôtes).

Les sources d'eau sont les services les plus proches, tant dans les communautés hôtes que les pour réfugiés. Plus de 90% des réfugiés et 65,2% ménages des communautés hôtes peuvent atteindre une source d'eau à moins de 500 mètres. Les sources d'eau situées à plus de kilomètres ne concernent que très peu de ménages : 0,4% des ménages réfugiés et 3,6% des ménages des communautés hôtes.

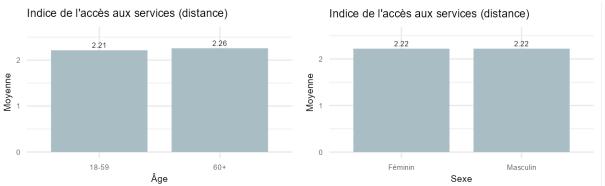


Si l'on se concentre sur les réfugiés, **l'accès diffère de manière significative entre le fait d'être à l'intérieur ou** à **l'extérieur du camp**, mais pas beaucoup pour les autres dimensions. Les graphiques ci-dessous considèrent l'indice moyen des ménages au sein des sous-groupes respectifs.

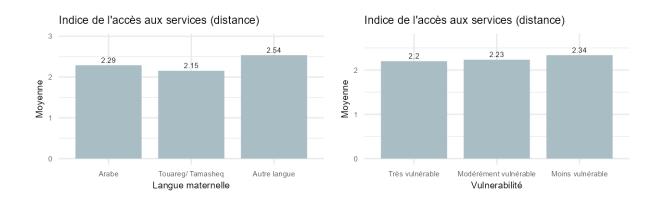


En ce qui concerne le lieu de vie, on observe une tendance claire: les ménages vivant à l'extérieur du camp ont un accès aux services nettement moins bon que ceux vivant à l'intérieur du camp. À l'intérieur du camp, les différences sont moindres, la zone 3 étant la plus proche des services, suivie de la zone 2, de la zone 1 et enfin de la zone 4 qui est la plus éloignée. La différence de points entre la zone 3 et la zone 4 sur l'indice de distance se traduit par une différence moyenne de 175 mètres.

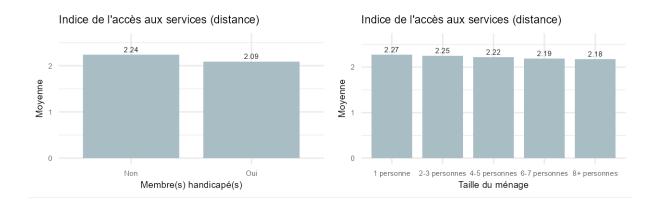
Il n'y a pratiquement aucune différence dans l'accessibilité aux services selon l'âge du chef de ménage et pratiquement aucune différence selon le sexe du chef de ménage. Tous les groupes sont en moyenne (presque) situés à la même distance des services.



La différence entre les ménages arabophones et touaregs est faible, les ménages touaregs vivant en moyenne un peu plus près des services que les ménages arabophones et ceux qui parlent d'autres langues. En termes de vulnérabilité, les différences sont faibles. Les ménages les plus vulnérables vivent le plus près des services, suivis des ménages modérément vulnérables et enfin des ménages les moins vulnérables.



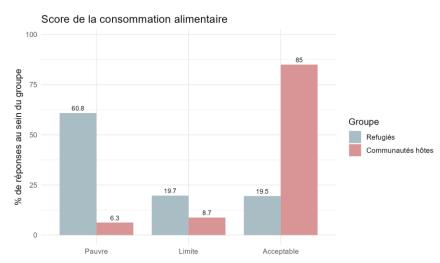
Il y a également très peu de variations au sujet de deux dimensions socio-démographiques de la vulnérabilité - la taille des ménages et la prévalence des handicaps. Les ménages de taille plus petite vivent légèrement plus près des services que les ménages plus grands. La différence entre les ménages avec et sans membres handicapés est un peu plus importante mais reste assez faible. Les ménages dont un membre est handicapé ont un accès légèrement meilleur aux services que les autres.



3.6 Moyens de subsistance et sécurité alimentaire

Cette section examine les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des réfugiés et des communautés hôtes. Elle compare les scores de consommation alimentaire, les biens du ménage et l'évaluation de la situation économique par le ménage lui-même. En outre, les tendances pertinentes sur la façon dont ces caractéristiques diffèrent selon les lignes démographiques et en ce qui concerne l'accès aux programmes de protection sociale sont identifiées.

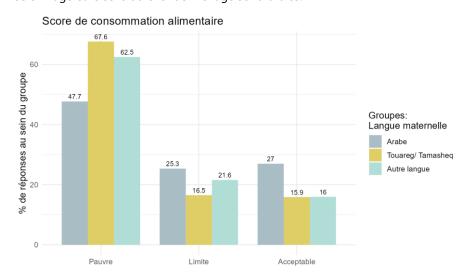
Si l'on considère les scores de consommation alimentaire, la situation de la sécurité alimentaire semble mauvaise parmi les ménages de réfugiés, bien plus que dans les communautés hôtes. Les scores de consommation alimentaire (FCS) sont calculés sur la base de la consommation par les ménages de divers produits



alimentaires, conformément à la méthodologie CARI du PAM.²⁷

Parmi les réfugiés, un peu plus de 60% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre. En revanche, seuls 6.3% ménages des communautés hôtes ont un score de sécurité alimentaire pauvre, tandis que 85% ont un score de sécurité alimentaire acceptable. Seul 1 ménage réfugié sur 5 a un score de consommation alimentaire qualifié d'acceptable.

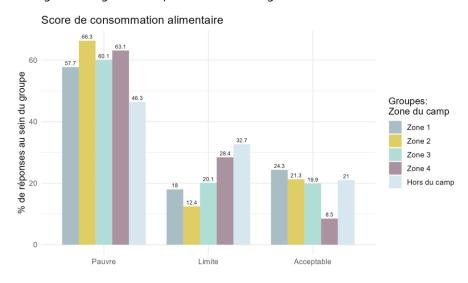
Au-delà de cette différence entre les réfugiés et les communautés hôtes, la situation de la sécurité alimentaire diffère également fortement entre les réfugiés selon des critères ethniques et géographiques. Les différences selon l'âge et le sexe du chef de ménage sont faibles.

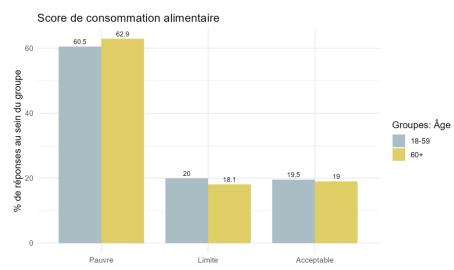


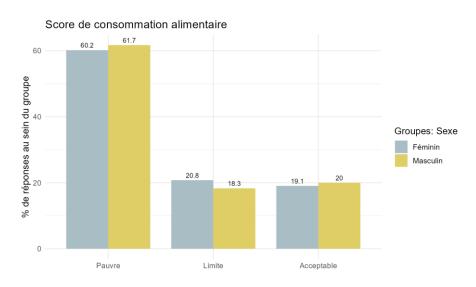
Une forte différence entre les groupes avec des langues maternelles différentes peut être observée. La proportion des ménages de langue touarèque classés comme pauvres est presque 20 points de pourcentage plus élevée et la proportion des ménages parlant d'autres langues 15% plus élevée que celle 'des ménages de langue arabe, dont presque la moitié sont dans cette catégorie. De les ménages arabophones sont environ 10

²⁷ Programme alimentaire mondial, 2021. Approche consolidée pour l'établissement de rapports sur les indicateurs de sécurité alimentaire (CARI).

points de pourcentage plus susceptibles d'avoir des scores de consommation alimentaire « acceptable » que les ménages touaregs ou ceux parlant d'autres langues.



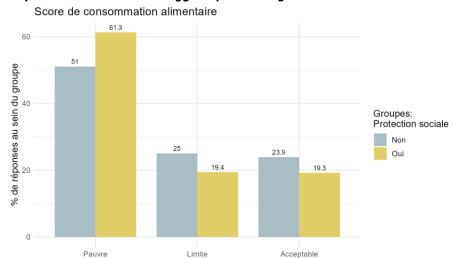




En termes de différences géographiques, la zone 4 a de loin la plus faible proportion de ménages ayant un score acceptable en matière de consommation alimentaire. Seuls 8,5% des ménages entrent dans cette catégorie, alors que cette proportion est au moins deux fois plus élevée dans toutes les autres zones et en dehors du camp. Cependant, la zone présente également la proportion la plus élevée de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite à l'intérieur du camp et, par conséquent, proportion similaire de ménages classés comme pauvres termes de sécurité alimentaire par rapport à toutes les autres zones. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la zone 1 a la plus faible proportion de ménages dans cette catégorie (57,7%), tandis que la zone 2 a la plus forte proportion (66,3%).Contrairement à toutes les zones du camp, un peu moins de la moitié des ménages vivant à l'extérieur du camp vivent dans une situation de sécurité alimentaire pauvre selon le FCS. La part des ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable en dehors du cependant camp est comparable à celle des zones 1, 2 et 3.

Il n'y a pas de fortes différences selon l'âge ou le sexe du chef de ménage. Dans les ménages dirigés par des hommes et des femmes, ainsi que dans ceux dirigés par des personnes âgées de 18 à 59 ans et de 60 ans et plus, un peu plus de 60 % des ménages sont considérés comme pauvres au sens du FCS et environ 20 % sont considérés comme limites ou acceptables.

Si l'on considère le lien avec les programmes de protection sociale, il existe une relation négative entre la sécurité alimentaire et la protection sociale. Ceci est probablement le résultat du ciblage des programmes de protection sociale. Cela suggère que le ciblage sur la sécurité alimentaire est efficace.



Les ménages bénéficiant de programmes de protection sociale sont un peu plus de 10 points de pourcentage susceptibles plus classés comme pauvre au sens du FCS que ceux qui n'en bénéficient pas. Un peu plus de la moitié de ceux qui n'en bénéficient pas entrent dans cette catégorie. De même, la part des ménages ayant une sécurité alimentaire limite ou acceptable est d'un peu moins de 20% alors qu'elle

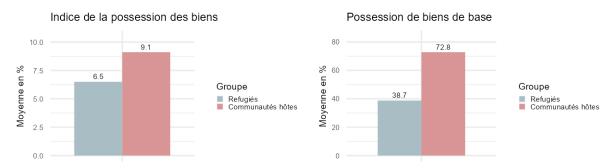
est de 25% et 23,9% pour les ménages n'ayant pas accès aux programmes de protection sociale dans les deux catégories, respectivement.²⁸ Cette différence entre les ménages bénéficiaires et non bénéficiaires peut être le résultat d'un ciblage réussi des programmes de protection sociale sur la situation de sécurité alimentaire des ménages. Seuls les ménages dont la sécurité alimentaire est particulièrement faible sont éligibles à certains programmes et sont donc plus susceptibles d'en bénéficier. En même temps, les programmes de protection sociale sont censés améliorer la situation de la sécurité alimentaire et donc avoir un effet positif sur la consommation alimentaire. Il est impossible de distinguer le ciblage (sélection) de l'effet des programmes de protection sociale avec cette simple désagrégation. En particulier, il est impossible d'inférer une inefficacité ou même des effets négatifs des programmes de protection sociale à partir des résultats de cette analyse. En fait, même si les programmes de protection sociale peuvent avoir des effets positifs considérables, nous observons toujours que les ménages bénéficiaires sont moins bien lotis que les ménages non bénéficiaires.

Les analyses suivantes considèrent les biens d'un ménage. Pour saisir la situation globale des biens des ménages, on considère un indice composite des biens qui est définie comme la part des biens que les ménages possèdent parmi les 26 biens qui figuraient comme option dans l'enquête. Étant donné que de nombreux ménages étudiés sont relativement pauvres, une autre mesure se concentre sur trois biens de base : la possession d'un téléviseur, d'un téléphone portable ou d'un lit/matelas. Elle mesure si le ménage possède au moins un de ces biens.

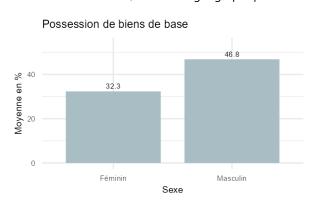
Globalement, les résultats montrent clairement que la possession des biens est également meilleure dans les communautés hôtes que chez les réfugiés. Pour les réfugiés, l'indice de la possession des biens est généralement très faible. Ils ne possèdent que 6,5% de tous les biens présentés dans l'enquête. Les communautés hôtes possèdent presque 1,5 fois plus de biens, avec une possession de 9,1% des biens demandés dans l'enquête. En termes de biens de base (télévision, téléphone portable, lit/matelas), la différence est beaucoup plus marquée. Alors que 38,7% des ménages réfugiés possèdent au moins un de ces biens, c'est le cas de 72,8% des ménages dans les communautés

²⁸ Cette tendance se maintient lorsqu'on se concentre sur une sélection de programmes de protection sociale qui visent la sécurité alimentaire. Les résultats sont présentés en annexe A.2.6.

hôtes. Pourtant, par rapport à l'ensemble de la Mauritanie, où la part des ménages possédant un bien de base est supérieure à 89%,²⁹ même les communautés hôtes sont relativement pauvres en biens.

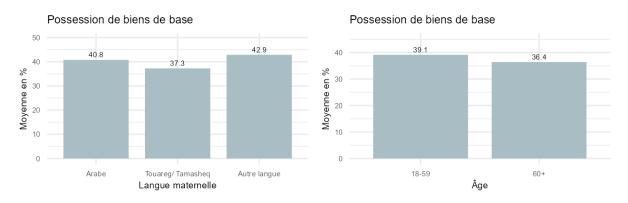


Si l'on se concentre sur les réfugiés, le clivage selon l'ethnie et le sexe est le même que pour la sécurité alimentaire. Toutefois, le schéma géographique est moins extrême et quelque peu différent.



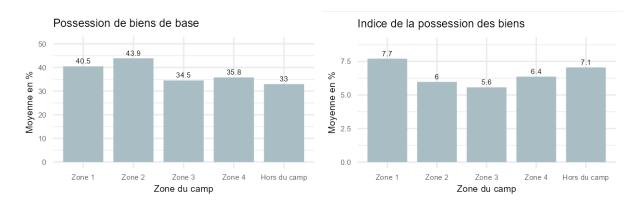
Si l'on considère les biens de base, les ménages dirigés par des hommes sont beaucoup plus nombreux à les posséder (46,8%) que ceux dirigés par des femmes (32,3%). La différence entre les ethnies est beaucoup plus faible. Alors que 37,3% des ménages de langue touarègue possèdent des biens de base, c'est le cas de 40,8% des ménages de langue arabe et 42,9% des ménages parlant d'autres langues. Selon l'âge du chef de ménage, il n'y a guère de différences, les ménages dirigés par un adulte en âge de travailler étant légèrement plus susceptibles de posséder des biens de base (39,1 %) que

ceux dirigés par une personne âgée (36,4 %). Les tendances sont les mêmes, juste un peu moins prononcées, lorsque l'on considère tous les biens dans l'indice de biens. Ces résultats sont présentés dans l'annexe A.2.6.

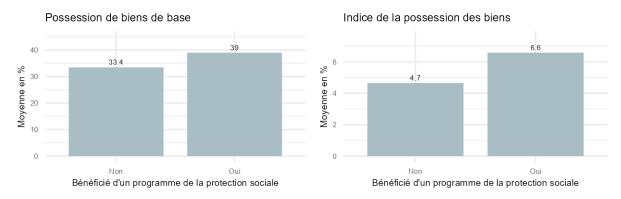


Sur le plan géographique, le schéma s'écarte de celui observé pour la sécurité alimentaire et est différent pour les biens de base par rapport à l'indice global des biens. Si l'on considère les biens de base, la zone 2 est la plus riche en biens avec un taux de possession de 43,9%, suivie par la zone 1 (40,5%), la zone 4 (35,8%), la zone 3 (34,5%) et enfin les ménages à l'extérieur du camp (33%). Selon l'indice global des biens, la zone 1 a également la réalisation la plus élevée (7,7%), mais elle est suivie par les ménages à l'extérieur du camp (7,1%) et la zone 3 a le taux de propriété le plus faible de tous les biens (5,6%).

²⁹ Enquête EDSM 2021. Même dans les zones rurales, la part est supérieure à 83% au niveau national.



Si l'on considère la relation avec les programmes de protection sociale, les ménages bénéficiant de ces programmes sont légèrement plus riches en biens que ceux qui n'en bénéficient pas. Cela va à l'encontre de la tendance observée ci-dessus pour la sécurité alimentaire et le fait de bénéficier de tout programme de protection sociale.³⁰



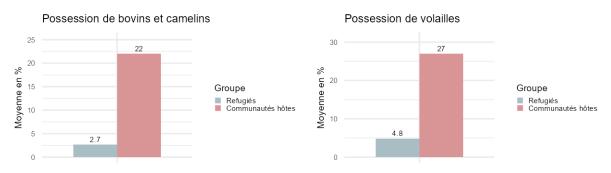
En termes de biens de base, 39% des ménages bénéficiaires de programmes de protection sociale en possèdent alors que le taux parmi les ménages non bénéficiaires est légèrement inférieur (33,4%). La différence relative est plus forte si l'on considère tous les biens. Alors que les ménages non-bénéficiaires possèdent 4,8% de tous les biens, les ménages bénéficiant de programmes de protection sociale possèdent presque 1,4 fois plus de biens avec un taux de possession de 6,6%. Ces résultats, qui reflètent une tendance différente de celle observée en termes de sécurité alimentaire, pourraient s'expliquer par le fait que le ciblage n'est peut-être pas basé sur les biens mais plutôt sur la sécurité alimentaire. Comme expliqué ci-dessus, le ciblage du programme le plus courant (distribution de vivres du PAM) a en fait été revu après 2021 pour prendre en compte davantage de facteurs socio-économiques. Par conséquent, les résultats peuvent refléter l'inefficacité du ciblage avant 2021 dans le sens suivant : tandis que les programmes de protection sociale ont réussi à cibler les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire, ils n'ont pas réussi à atteindre les personnes pauvres en biens. En parallèle, il est possible que les résultats reflètent un effet des programmes de protection sociale : les ménages peuvent utiliser les fonds obtenus par le biais des programmes de protection sociale pour acheter des biens. Une fois encore, la désagrégation ne nous permet pas de distinguer la sélection de l'effet.

Si l'on considère la possession de bétail, les communautés hôtes sont également dans une position plus riche et beaucoup plus susceptibles que les réfugiés de posséder du bétail. Ceci est cohérent avec le fait que les travailleurs réfugiés sont beaucoup plus susceptibles que ceux des communautés hôtes d'être éleveurs pour d'autres personnes plutôt que d'élever leur propre bétail.

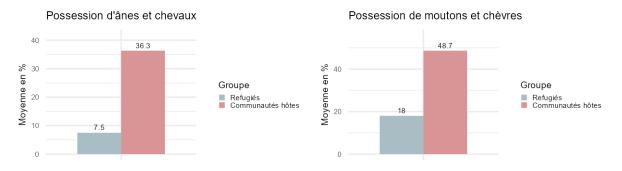
Pour tous les types de bétail interrogés dans l'enquête, les communautés hôtes ont des taux de possession plus élevés. Elles ont entre 2,5 et 8 fois plus de chances que les réfugiés de posséder un animal donné. La différence relative est la plus extrême dans le cas des bovins et des camelins, que seuls 2,7% des ménages de réfugiés

³⁰ Les résultats se maintiennent lorsqu'on considère une sélection de programmes plutôt que tous les programmes. Ils sont présentés en annexe A.2.6.

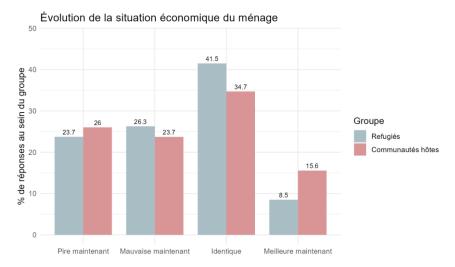
possèdent alors que 22% des ménages des communautés hôtes en possèdent. Les bovins et les camelins sont les animaux les moins souvent possédés, suivis par la volaille. Alors que 4,8% des ménages de réfugiés possèdent des volailles, c'est le cas de 27% des ménages des communautés hôtes.



Les ânes et les chevaux sont possédés par 7,5% des ménages de réfugiés, tandis que les ménages des communautés hôtes sont presque 5 fois plus susceptibles de les posséder, avec un taux de possession de 36,3%. Enfin, le type de bétail le plus courant sont les moutons et les chèvres. Ils sont possédés par 18% des ménages de réfugiés, et presque la moitié des ménages des communautés hôtes (48,7%).

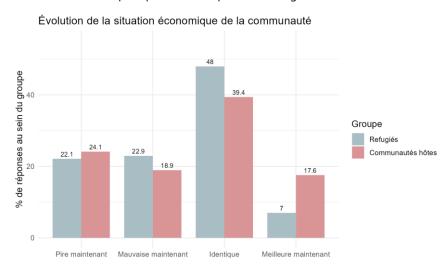


Dans l'ensemble, les communautés hôtes ont de meilleures situations que les réfugiés en termes de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance, comme le montrent les meilleurs scores de consommation alimentaire, la possession d'un plus grand nombre de biens et des taux de possession de divers types de bétail nettement plus élevés. Cela concorde avec le fait que les communautés hôtes jugent leur propre situation économique et celle de la communauté légèrement meilleure que celle des réfugiés.



Lorsqu'on les interroge sur la situation économique de leur propre ménage par rapport à celle de l'année précédente, la moitié d'entre eux répondent négativement ("mauvaise" ou "pire") tandis que l'autre moitié répond de manière non ("identique" négative ou "meilleure"). Ceci est vrai tant pour les réfugiés que pour les communautés hôtes. En ce qui concerne les réponses négatives, il existe toutefois un écart important entre les

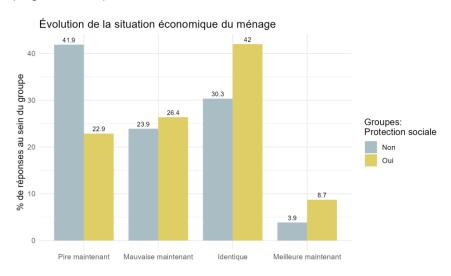
réfugiés et les communautés hôtes. Alors que seulement 8,5% des ménages de réfugiés évaluent leur propre situation meilleure, presque deux fois plus de ménages dans les communautés hôtes le font (15,6%).



Les résultats sont très similaires lorsqu'on examine l'évaluation par les ménages de l'évolution de la situation économique de la communauté. Globalement, légèrement l'évaluation est meilleure tant chez les réfugiés que dans les communautés hôtes. Un peu moins de la moitié des ménages donnent des réponses négatives (45% chez les réfugiés et 43% dans les communautés hôtes). Si l'on considère les réponses non négatives, le schéma est le

même que précédemment et le différentiel est même légèrement plus extrême. Alors que seulement 7% des réfugiés estiment que la situation économique de leur communauté est meilleure que l'année précédente, les ménages des communautés hôtes sont deux fois plus nombreux à le faire (17,6%).

Si l'on se concentre sur les réfugiés, la relation entre la situation économique du ménage et la participation aux programmes de protection sociale est à l'opposé de la façon dont la protection sociale est liée aux scores de consommation alimentaire. Des améliorations de la situation économique peuvent témoigner d'un effet positif des programmes de protection sociale.



Lorsqu'on demande leur comment leur situation économique a évolué au cours l'année précédente, ménages participant à programmes de protection sociale indiquent une meilleure évolution que les ménages n'y participant pas. La moitié des ménages enquêtés ne bénéficiant pas de protection sociale indiquent une détérioration tandis que près de ménages sur indiquent que leur situation s'est

aggravée. Parmi les réponses non négatives, 8,7% des ménages bénéficiaires déclarent que leur situation s'est améliorée et 42% qu'elle est restée la même. En revanche, seuls 3,9% des ménages non bénéficiaires font état d'une amélioration et 30,3% indiquent que leur situation est restée la même.³¹

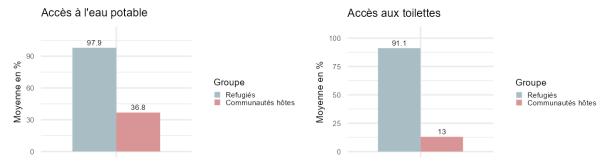
Tandis que les résultats sur les scores de consommation alimentaire suggèrent que les ménages bénéficiant de programmes de protection sociale sont toujours dans une situation plus mauvaise que les ménages non bénéficiaires en termes de moyens de subsistance, des *changements* plus positifs dans leur situation économique au fil du temps peuvent être interprétés comme un effet positif des programmes de protection sociale.

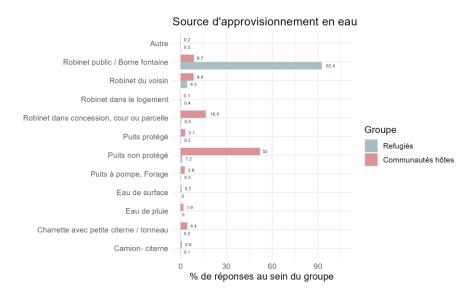
³¹ Cette tendance se maintient lorsqu'on considère une sélection des programmes de protection sociale (voir annexe A.2.6).

3.7 Situation sanitaire et énergie

Cette section analyse la situation sanitaire et les sources d'énergie utilisées par les ménages. L'accent est mis sur la comparaison entre les réfugiés et les communautés hôtes, qui montre des différences substantielles. Une analyse de désagrégation pour les réfugiés est également effectuée et aucune différence importante n'est constatée pour la plupart des caractéristiques démographiques.

La première analyse concerne l'accès à l'eau potable et aux latrines, et montre que cet accès est bien meilleur pour les réfugiés que pour les communautés hôtes. Alors que la grande majorité des ménages réfugiés ont accès à l'eau potable (97,9%), seuls 36,8% des ménages des communautés hôtes y ont accès. Quant à l'accès à des latrines, le schéma est encore plus extrême : 9 ménages réfugiés sur 10 ont accès à des latrines alors que seulement 13% des ménages dans les communautés hôtes y ont accès. Les chiffres nationaux pour l'ensemble de la Mauritanie se situent entre les deux. 62,1% de la population a accès à l'eau potable et 65% a accès à des latrines. Dans les zones rurales de Mauritanie, 47,1% ont accès à l'eau potable et 39% ont accès à des latrines. 32



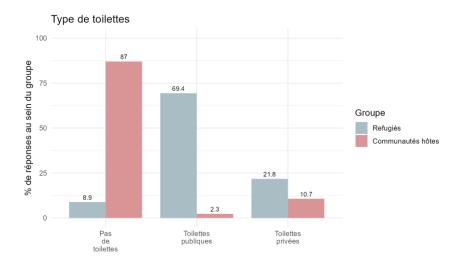


La grande majorité des ménages réfugiés qui ont accès à l'eau potable le font par le biais d'un robinet public (92,4%), alors que 6,7% seulement des ménages des communautés d'accueil y ont accès. Dans l'ensemble de la Mauritanie, 8,3% des ménages utilisent un robinet public comme principale. source d'eau Cependant, ménages les communautés dans les hôtes sont plus susceptibles d'avoir accès à l'eau potable

par le biais d'un robinet du voisin (8,6%) ou d'un robinet dans le logement, concession, cour ou parcelle (16,7%) que les ménages réfugiés (4,3% et 0,9%, respectivement). Dans l'ensemble de la Mauritanie, les robinets publics sont également assez rares (8,3%) tandis que le robinet dans le logement, concession cour ou parcelle est l'accès à l'eau potable le plus courant (44,3%).³³ La source d'eau la plus courante pour les communautés hôtes sont les puits non protégés (52,1%) qui ne sont utilisés que par 1,2% des ménages réfugiés.

³² Enquête EDSM 2021.

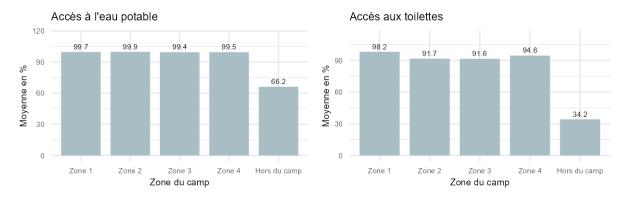
³³ Enquête EDSM 2021.



La plupart des ménages réfugiés utilisent des latrines publiques (69,4%), tandis que seulement 21,8% ont accès à latrines privées. tendance est inverse dans les communautés hôtes. Les latrines privées sont plus de 4 fois plus fréquentes (10,7%)que latrines publiques (2,3%).34 Au niveau national, les latrines privées sont également beaucoup plus courantes (utilisées par 51,2%) que les latrines publiques (utilisées par 9,4%).35

Parmi les réfugiés, l'accès à l'eau potable et aux latrines est bien moins bon à l'extérieur du camp qu'à l'intérieur. Les différences selon les autres dimensions sont limitées.

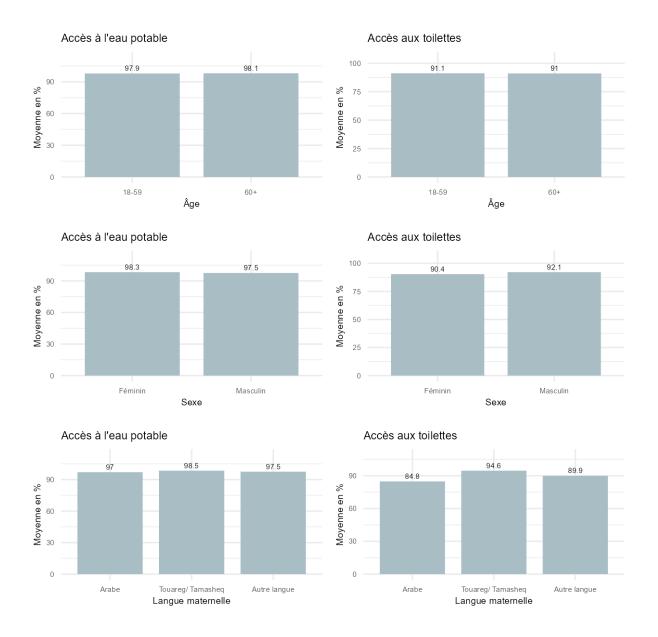
Seuls 2 ménages sur 3 à l'extérieur du camp ont accès à l'eau potable alors que la part des ménages, toutes zones du camp confondues, est de presque 100%. Quant à l'accès aux latrines, la part de ménages à l'intérieur du camp est également très élevée (toutes supérieures à 95%) alors que seulement 1 ménage sur 3 à l'extérieur du camp a accès à des toilettes. Ce différentiel et les taux d'accès en dehors du camp, qui sont considérablement plus proches de la moyenne nationale, peuvent être le reflet du fait que les structures sanitaires telles que l'eau potable et les latrines peuvent être fournies dans le camp de réfugiés par le HCR et d'autres acteurs.



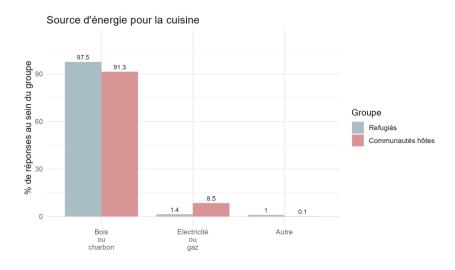
Si l'on considère l'âge, l'ethnie et le sexe du chef de ménage, on ne constate pas de fortes différences dans l'accès à l'eau potable ou aux latrines. Pour les ménages dont le chef est un adulte en âge de travailler ou une personne âgée de 60 ans et plus, avec des chefs masculins et féminins, ainsi que pour les ménages arabophones et touaregs, la proportion d'entre eux ayant accès à l'eau potable est de 97% ou plus. En ce qui concerne les latrines, les ménages dirigés par un adulte en âge de travailler et ceux dirigés par une personne âgée de 60 ans et plus, ainsi que les ménages dirigés par un homme et ceux dirigés par une femme, sont également susceptibles d'avoir accès aux latrines, avec des taux supérieurs à 90 % pour tous ces ménages. Alors que les ménages arabophones ont accès à l'eau potable avec une probabilité de 84,8%, les ménages touaregs sont légèrement plus susceptibles d'y avoir accès (94,6%).

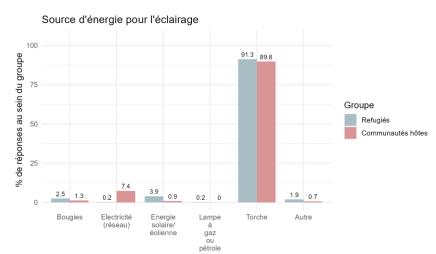
³⁴ La classification en toilettes privées ou publiques suit l'analyse originale des données sur les réfugiés.

³⁵ Enquête MICS 2015. Notez que ces chiffres proviennent de l'enquête MICS 2015 tandis que le chiffre global sur l'accès aux latrines provient de l'enquête EDSM 2021. Par conséquent, les chiffres fournies ici ne correspondent en somme pas à la part totale des ménages ayant accès à des toilettes fournie ci-dessus.



Si l'on considère les sources d'énergie pour la cuisine, le différentiel identifié plus haut entre les réfugiés et les communautés hôtes est inversé : les communautés hôtes ont une situation légèrement meilleure, mais la différence est beaucoup plus faible que pour l'accès à l'eau potable et aux latrines.

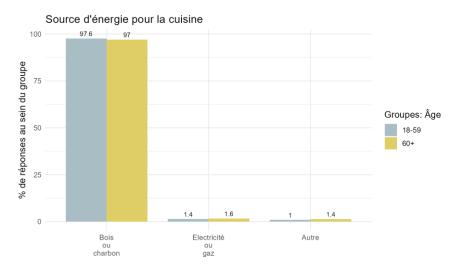




Parmi tous les ménages, la grande majorité utilise le bois ou le charbon pour cuisiner (plus de 90% pour les réfugiés et les communautés hôtes). Cependant, les ménages des communautés hôtes sont fois six plus susceptibles d'utiliser l'électricité ou le gaz (8,5%) que réfugiés (1,4%).Dans l'ensemble de la Mauritanie, l'utilisation de l'électricité ou du gaz est beaucoup plus courante (52%) et l'utilisation du bois ou du charbon de bois beaucoup moins courante (46,2%).36

En ce qui concerne la source d'énergie pour l'éclairage, source la plus courante est de loin la torche, tant chez les réfugiés (89,8%)dans que les communautés hôtes (91,3%). Seuls 7,4% des ménages des communautés hôtes l'électricité du réseau, ce qui n'est pratiquement pas le cas des réfugiés (0,2%).

Si l'on se concentre sur les réfugiés, il n'y a pas de fortes tendances entre les catégories démographiques ou géographiques dans les sources d'énergie utilisées. Presque tous les ménages utilisent du bois ou du charbon, quelle que soit la localisation du ménage ou le sexe ou l'origine ethnique de son chef. Ces résultats sont également

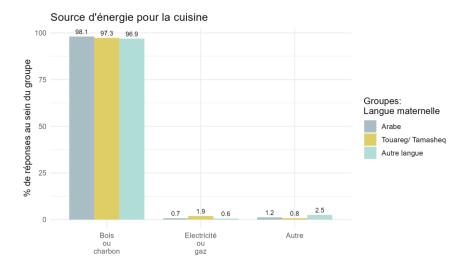


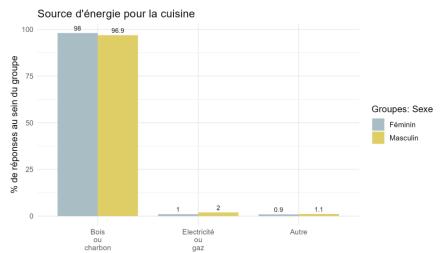
valables pour l'énergie pour l'éclairage utilisée, qui est la torche pour la grande majorité des ménages, indépendamment de leurs caractéristiques démographiques (voir annexe A.2.7).

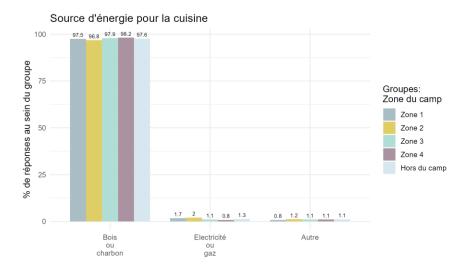
Si l'on considère l'âge, les ménages dirigés par un adulte en âge de travailler ont à peu près autant de chance d'utiliser du bois ou du charbon de bois (97,6%) que ceux dirigés par une personne plus âgée (97%).

ÉTUDE COMPARATIVE SUR LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES RÉFUGIÉS ET DES COMMUNAUTÉS HÔTES DANS LA RÉGION DU HODH CHARGUI, MAURITANIE

³⁶ Enquête EDSM 2021.







Si l'on considère l'appartenance ethnique, 97,3% des ménages de langue touarègue utilisent du bois ou du charbon de bois et un peu plus encore des ménages de langue arabe (98,1%). Ces derniers sont légèrement moins nombreux à utiliser l'électricité ou le gaz (0,7%) que les premiers (1,9%).

La part des ménages qui utilisent du bois ou du charbon de bois est légèrement plus élevée parmi les ménages dirigés par une femme (98%) que ceux dirigés par un homme (96,9%). De même, les ménages dirigés par des hommes sont légèrement plus susceptibles d'utiliser l'électricité ou le gaz (2%) que les ménages dirigés par des femmes (1%).

différences Les selon la géographie sont également faibles. Une fois encore, le bois ou le charbon de bois sont utilisés par presque tous les ménages de chaque zone, la proportion d'utilisation variant entre 96,8% (zone 2) et 98,2% (zone 4). L'électricité ou le gaz sont les plus courants dans la zone 2 (2%) et les moins courants dans la zone 4 (0,8%).

3.8 Cohésion sociale

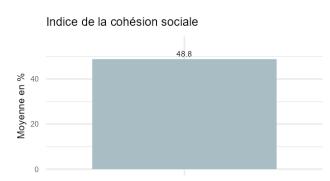
Cette section présente une analyse des questions sur la cohésion sociale, qui faisaient uniquement partie de l'enquête ciblant les réfugiés. Bien que ces questions n'aient pas été posées aux communautés hôtes, les informations portent sur les relations avec les personnes extérieures au camp. En particulier, les réfugiés devaient répondre à quatre questions sur l'interaction et la représentation de la communauté, qui reflètent les aspects de la cohésion sociale à l'intérieur du camp et au-delà. Les quatre questions portent sur les points suivants :

- 1. Les ménages de réfugiés ont des échanges (autour du thé) avec des personnes extérieures au camp
- 2. Les ménages réfugiés se sentent intégrés dans la communauté mauritanienne
- 3. Les ménages de réfugiés font partie d'une association de réfugiés
- 4. Le point de vue des ménages de réfugiés est transmis par les représentants

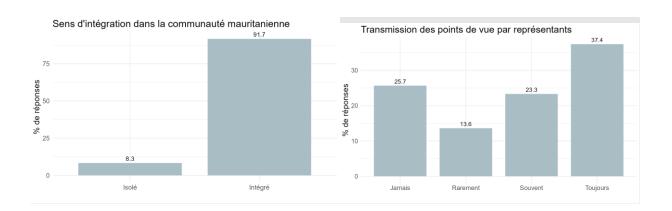
Tandis que l'analyse présente brièvement les résultats agrégés (qui ont déjà été abordés dans une étude des données précédente), l'accent est mis sur la désagrégation, mettant en lumière la façon dont les réponses diffèrent selon les lignes démographiques ou géographiques ainsi que les différences en termes d'accès aux programmes de protection sociale.

Pour l'analyse, les quatre variables sont dans certains cas considérées séparément et dans d'autres cas intégrées dans un indice composite de cohésion sociale. L'indice comprend le nombre moyen de réponses positives aux quatre questions (pour les questions 1 et 3, une réponse positive signifie qu'elle s'applique à au moins un membre du ménage; pour la question 2, une réponse positive signifie que les ménages se sentent intégrés; pour la question 4, une réponse positive signifie que les ménages indiquent que leur point de vue est souvent ou toujours transmis).

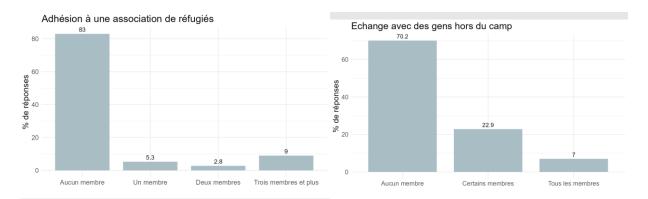
Un premier résultat qui ressort de cette analyse est que la cohésion sociale, telle que mesurée par les questions ci-dessus sur l'interaction et la représentation communautaires, est modérée parmi les réfugiés, motivée par un sentiment élevé d'intégration et un degré relativement élevé de représentation, mais peu d'échanges en dehors du camp ou d'adhésion à des associations de réfugiés.

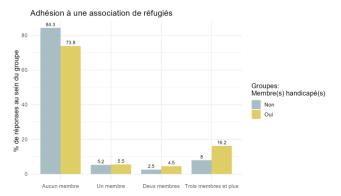


L'indice de cohésion sociale est en moyenne de 48,8%, ce qui signifie qu'en moyenne la moitié des questions reçoivent une réponse positive. Cependant, d'une question à l'autre, la répartition des réponses positives est assez inégale. Les ménages réfugiés se sentent très majoritairement intégrés à la communauté mauritanienne (91,7%) et un peu plus de 6 ménages sur 10 répondent qu'ils se sentent souvent ou toujours représentés (60,7%).



Cependant, les interactions à l'intérieur de la communauté sous forme d'adhésion à une association de réfugiés et à l'extérieur de la communauté sous forme d'échanges avec des personnes extérieures au camp sont beaucoup plus rares : Seuls 17% des ménages déclarent avoir au moins un membre dans une association de réfugiés, tandis que 70,2% des ménages indiquent qu'ils n'ont pas d'échanges avec des personnes extérieures au camp.



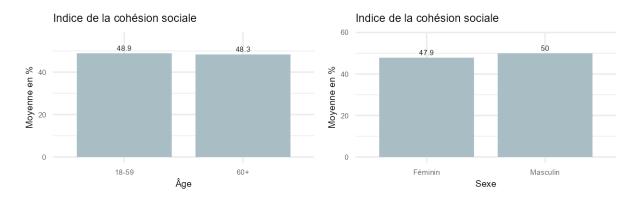


Bien que l'adhésion à une association de réfugiés soit relativement rare, deux éléments sont dignes d'intérêt. Parmi les ménages ayant des membres participant à une association de réfugiés, le ménage est généralement représenté plus largement que par un seul membre, éventuellement le chef de ménage. Dans plus de deux fois plus de cas, ils ont au moins deux membres (11,8%), et non un membre (5,3%), dans l'association. En outre, les ménages dont les membres vivent avec un handicap ont un peu plus de chances d'être représentés (26,2% avec au moins un

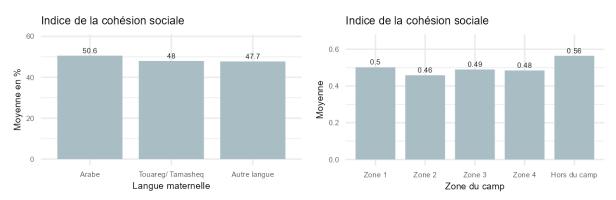
membre) que ceux qui n'en ont pas (15,7% avec au moins un membre).

Une désagrégation plus poussée de la cohésion sociale parmi les réfugiés montre qu'il y a peu de variations selon l'âge, l'ethnie ou le sexe. Il n'y a que quelques variations selon les lignes géographiques.

Les ménages dont le chef est en âge de travailler et ceux dont le chef est une personne plus âgée obtiennent un score presque égal sur l'indice de cohésion sociale, légèrement inférieur à 50%. Il en va de même pour la différence entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes. Alors que l'indice est de 50% pour les premiers, il est juste en dessous pour les secondes (47,9%). L'origine ethnique ne joue pas non plus une grande différence. Alors que le score est de 50,6% pour les ménages arabophones, il est de 48% pour les ménages touaregs et 47,7% pour ceux parlant d'autres langues.

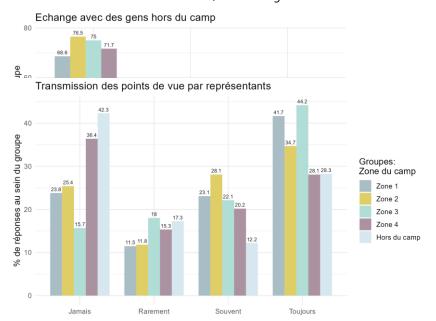


En revanche, il existe une certaine variation géographique. Les ménages vivant à l'extérieur du camp ont un score nettement plus élevé (56,4%) que l'ensemble des ménages à l'intérieur du camp. À l'intérieur du camp, la cohésion est la plus forte dans la zone 1 (50,2%) et la plus faible dans la zone 2 (45,8%).



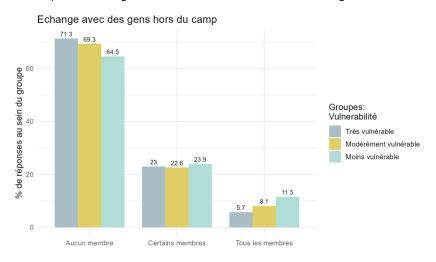
La différence entre les ménages vivant à l'extérieur et à l'intérieur du camp est principalement due aux échanges avec des personnes extérieures au camp. Tout naturellement, les ménages qui vivent à l'extérieur du camp échangent beaucoup plus avec des personnes extérieures au camp. Quatre ménages sur cinq vivant à l'extérieur du camp indiquent qu'au moins certains de leurs membres échangent avec des personnes extérieures au camp, alors que ce n'est le cas que d'un ménage sur trois dans la zone 1 et encore moins dans les autres zones.

Au-delà de cette différence naturelle, il existe également une certaine variation géographique dans le degré de



représentation des ménages. Si l'on considère la fréquence à laquelle le point de vue des ménages est transmis par leurs représentants, les ménages situés à l'extérieur camp sont les susceptibles de voir leur point de souvent ou toujours représenté (40,5%) et les plus susceptibles de voir leur point de vue jamais transmis (42,3%). En revanche, plus de 60% ménages des zones 1, 2 et 3 bénéficient d'un bon niveau de représentation (souvent ou toujours), avec de faibles variations entre eux (64,8% dans la zone 1, 62,8% dans la zone 2 et 66,3% dans la zone 3). C'est dans la zone 3 que l'on trouve la plus faible proportion de ménages n'ayant aucune représentation (15,7%), tandis que dans les zones 1 et 2, environ 1 ménage sur 4 n'a jamais été représenté. La zone 4 connaît également une représentation plus faible selon cette mesure, 48,3% des ménages ayant leur opinion transmise souvent ou toujours et 36,4% des ménages ayant leur opinion jamais transmise.

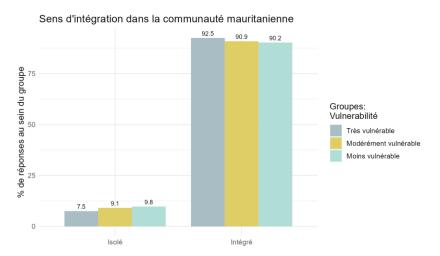
Au-delà de la désagrégation démographique et géographique de base, il n'y a pas de relation forte entre la cohésion sociale et la vulnérabilité d'un ménage sur la plupart des mesures. Seuls les échanges avec des personnes extérieures au camp diffèrent légèrement selon la vulnérabilité du ménage.



Les ménages les moins vulnérables sont les moins susceptibles de n'avoir aucun membre du ménage ayant des échanges avec des personnes extérieures au camp (64,5%) et les ménages les plus vulnérables ont la plus forte proportion de ménages n'ayant aucun échange de ce type (71,3%). Les ménages les moins vulnérables sont également les plus susceptibles de compter tous leurs membres dans des échanges avec des personnes extérieures au camp (11,5%) et les ménages les plus

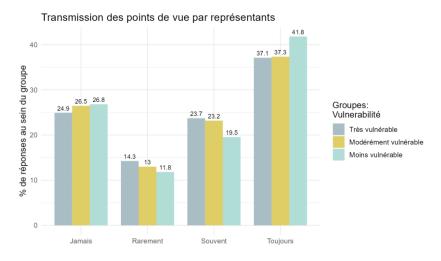
vulnérables sont les moins susceptibles de compter tous leurs membres dans de tels échanges (5,7%).

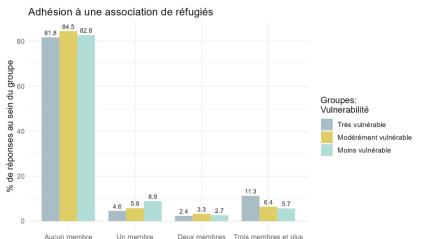
En dehors de ce schéma avec de faibles différences selon la vulnérabilité, le sentiment d'intégration dans la communauté mauritanienne, l'adhésion à des associations de réfugiés et la représentation des points de vue ne varient guère de manière systématique avec l'évolution de la vulnérabilité. Plus de 90% des ménages, toutes classes de vulnérabilité confondues, se sentent intégrés dans la communauté mauritanienne avec très peu de variation entre les plus vulnérables (92,5%), les modérément vulnérables (90,9%) et les moins vulnérables (90,2%).



La représentation des points de vue des ménages varie légèrement plus en fonction de la vulnérabilité, mais pas de manière systématique. Les ménages les plus vulnérables sont un peu plus susceptibles d'avoir des réponses extrêmes. Par rapport aux modérément et moins vulnérables, leur point de vue présente toujours une probabilité plus élevée (41,8% contre environ 37% pour les deux autres groupes) ainsi que jamais une probabilité légèrement plus élevée (26,8% contre 24,9% et

26,5% pour les deux autres groupes, respectivement). Cependant, ils ne bénéficient pas d'une meilleure représentation en moyenne. En effet, la part des ménages dont le point de vue est transmis souvent ou toujours, est très proche de 60% pour tous les groupes (60,8% pour les très vulnérables, 60,5% pour les modérément vulnérables, 61,3% pour les moins vulnérables).





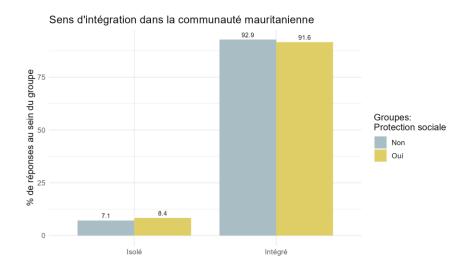
En ce qui concerne les adhésions aux associations de réfugiés, la part ménages n'ayant aucun membre est légèrement supérieure à 80% dans tous les groupes. Le nombre de membres des associations de réfugiés varie légèrement en fonction de la vulnérabilité des ménages. moins vulnérables ont le plus de chances de n'avoir qu'un seul membre (8,9%) par rapport aux modérément vulnérables (5,8%) et aux très vulnérables (4,6%). De même, les ménages très vulnérables sont les plus susceptibles d'avoir trois membres ou plus (11,3%) par rapport aux ménages modérément vulnérables (6,4%) et aux ménages les moins vulnérables (5,7%).

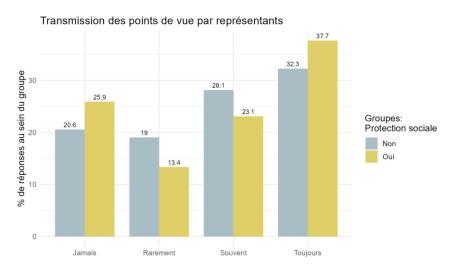
Cette absence de relation systématique forte entre l'adhésion à une association de réfugiés et la vulnérabilité est intéressante à la lumière du fait que l'analyse de régression sur l'éducation dans la section 3.3 a identifié une relation

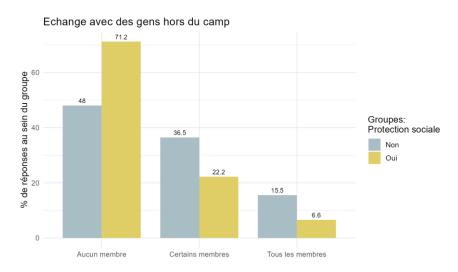
négative forte entre l'adhésion à des associations de réfugiés et la fréquentation scolaire. Comme l'a également montré l'analyse, il existe une relation entre l'adhésion des ménages à des associations de réfugiés et la situation économique du ménage (section 3.3). Cela suggère que la sélection des ménages qui font partie d'associations de réfugiés se fait sur des bases économiques, et non selon des modalités qui sont prises en compte par l'indice de vulnérabilité défini et utilisé par le HCR et le PAM.

Une dernière analyse sur la cohésion sociale examine la relation avec la participation aux programmes de protection sociale. Nous constatons que les mesures de la cohésion sociale sont fortement liées au fait de bénéficier de programmes de protection sociale.³⁷ Alors que le sentiment d'intégration ne diffère pas en fonction de l'accès aux programmes de protection sociale et qu'il n'y a pas de relation systématique avec la représentation des points de vue des ménages, les ménages bénéficiant des programmes de protection sociale ont généralement moins d'échanges avec des personnes extérieures aux camps et sont moins susceptibles d'être membres d'une association de réfugiés.

³⁷ Ici, la désagrégation considère si au moins un membre du ménage bénéficie des programmes de protection sociale et ne se concentre pas uniquement sur le chef de ménage. Cependant, les résultats sont comparables si l'on considère uniquement le chef de ménage.





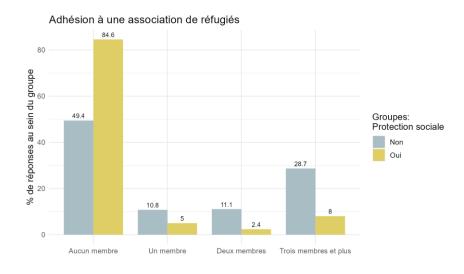


Que les ménages bénéficient ou non de programmes de protection sociale, la part de ceux qui se sentent intégrés est légèrement supérieure à 90% dans les deux cas.

Si les résultats varient quelque peu entre la représentation du point de vue des ménages et la participation aux programmes de protection sociale, elle ne va pas systématiquement dans un sens. Les ménages bénéficiant d'une protection sociale sont plus susceptibles, d'environ 5 points de pourcentage, de voir leur point de vue toujours ou jamais représenté (par rapport à une part de ménages non bénéficiaires de 32,3% et 20,6% dans ces catégories, respectivement). De même, ils sont moins susceptibles de voir leur point de vue représenté rarement ou souvent. Dans l'ensemble, la part des ménages bénéficiant d'une bonne représentation (souvent toujours) est très proche de 60%, les tant pour ménages bénéficiant que pour ceux ne bénéficiant pas de programmes de protection sociale.

En revanche, la part des ménages qui ont échangé avec des personnes hors du camp considérablement varie fonction de l'accès aux programmes de protection sociale. Parmi les ménages qui bénéficient de programmes de protection sociale, 71,2% n'ont aucun échange, alors que seulement la moitié des ménages qui ne bénéficient pas

de programmes de protection sociale n'ont aucun échange. 35,6% de ces derniers ménages ont quelques membres et 15,2% ont trois membres ou plus qui ont des échanges avec des personnes extérieures au camp. Seuls 22,2% des ménages bénéficiant de programmes de protection sociale ont quelques membres et 6,6% trois membres ou plus ayant des échanges avec des personnes extérieures au camp.



La différence entre les nonbénéficiaires et les bénéficiaires de programmes de protection sociale en termes d'adhésion à des associations de réfugiés est encore plus extrême. 84,6% des ménages bénéficiant de la protection sociale n'ont aucun membre dans des associations de réfugiés, alors que seulement la moitié des ménages qui n'en bénéficient pas ont des membres dans ces associations. Ces derniers sont beaucoup plus susceptibles

d'avoir une large adhésion avec trois membres ou plus (28,7%) que les ménages bénéficiant d'une protection sociale (8%). Ils sont également plus susceptibles d'avoir deux membres (11,1% contre 2,4% parmi les ménages bénéficiant d'une protection sociale) ou d'avoir un seul membre (10,8% contre 5% parmi les ménages bénéficiant d'une protection sociale). Toutes ces tendances se maintiennent lorsqu'on considère les programmes sélectionnés de protection sociale (voir annexe A.2.8).

Ces relations peuvent avoir plusieurs raisons. L'une d'elles est qu'elles peuvent refléter, comme suggéré précédemment, le ciblage des programmes de protection sociale. Les ménages éligibles à certains programmes de protection sociale sont ceux qui sont dans une situation plus défavorable en ce qui concerne leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance (voir section 3.6). Ces ménages économiquement plus faibles peuvent également être socialement plus faibles, ce qui se refléterait dans les mesures de cohésion sociale mentionnées plus haut.

Une autre raison peut être que ces résultats reflètent ceux des programmes de protection sociale. Il est possible que les ménages bénéficiant de la protection sociale aient moins besoin d'échanger avec des personnes extérieures au camp ou de faire partie d'associations de réfugiés, qui peuvent être des moyens de bénéficier des services que la protection sociale leur offre d'ores et déjà. Comme indiqué précédemment, l'analyse de la désagrégation ne permet pas de déterminer avec certitude les facteurs en jeu derrière les relations observées, ni de faire la distinction entre la sélection des ménages qui bénéficient de protection sociale et l'effet des programmes de protection sociale.

4 Résumé

Cette étude a analysé la situation socio-économique des réfugiés et des communautés hôtes dans la région du Hodh Chargui en Mauritanie. Au niveau agrégé, les réfugiés et les communautés hôtes ont été comparés en fonction d'un large éventail de caractéristiques socio-économiques. En outre, une analyse désagrégée a été effectuée sur les données des réfugiés afin d'identifier des tendances clés. Parmi tous les résultats, cette section met en évidence ceux présentant un intérêt pour les actions et analyses futures.

Pour de nombreuses caractéristiques, il existe de fortes différences entre les communautés hôtes et les réfugiés. Les communautés hôtes sont généralement mieux positionnées sur le plan socio-économique que les réfugiés, parfois de manière assez significative. Les principales caractéristiques présentant des différences substantielles entre les communautés hôtes et les réfugiés sont la vulnérabilité, le niveau d'instruction atteint, le taux d'emploi ainsi que le niveau de sécurité alimentaire et la possession de biens. La situation socio-économique des communautés hôtes est généralement plus proche de la moyenne nationale que celle des réfugiés, mais elle reste souvent inférieure à la moyenne nationale (notamment en termes d'éducation, de taux d'emploi et de possession de biens).

En revanche, l'accès des réfugiés aux structures sanitaires telles que l'eau potable et les latrines ainsi qu'à d'autres services (écoles primaire et secondaire, marchés alimentaires, structures de santé, sources d'eau) est nettement meilleur que celui des communautés hôtes. Cela peut s'expliquer par le fait que ces structures et services sont fournis dans le camp où vivent les réfugiés.

Les femmes sont moins bien positionnées que les hommes. Cela s'applique aussi bien au niveau individuel qu'au niveau des ménages. Les différences les plus notables au niveau individuel concernent l'éducation et l'emploi. Les filles sont moins susceptibles de fréquenter l'école à l'âge scolaire et les femmes ont généralement atteint des niveaux d'éducation inférieurs. Les femmes sont également beaucoup moins susceptibles d'avoir un emploi. Au niveau des ménages, de grandes différences apparaissent, entre autres, dans leur vulnérabilité et la possession de biens. Les ménages dirigés par des femmes sont beaucoup plus nombreux à être classés comme très vulnérables et sont nettement plus pauvres en biens que les ménages dirigés par des hommes.

Il existe des différences significatives entre les différentes zones du camp. En termes de fréquentation primaire et d'emploi, les zones 2 et 4 sont dans une meilleure situation que les zones 1 et 2. Tandis que la zone 1 présente par ailleurs les taux de fréquentation de l'enseignement secondaire les plus bas, les zones 2 et 3 ont un taux plus élevé que la zone 4. Les différences de taux de fréquentation scolaire ne peuvent cependant pas s'expliquer par la distance aux écoles. En ce qui concerne la possession de biens de base et l'accès à la protection sociale, les zones 1 et 2 sont en avance sur les zones 3 et 4.

En ce qui concerne les programmes de protection sociale, il existe une corrélation négative évidente avec certaines caractéristiques socio-économiques, notamment la sécurité alimentaire, le niveau d'éducation du chef de ménage et différentes mesures de cohésion sociale. Cela peut refléter le ciblage des programmes de protection sociale, certains programmes pouvant n'être ouverts qu'aux ménages plus vulnérables au niveau socio-économique.

En revanche, les ménages bénéficiant de programmes de protection sociale sont plus susceptibles de déclarer que leur situation économique est restée la même ou s'est améliorée au cours de l'année – et ne s'est donc pas dégradée. Bien que les ménages soient toujours dans une situation plus difficile, ce résultat peut être interprété comme un effet positif des programmes de protection sociale.

 $\mathsf{C} \; \mathsf{O} \; \mathsf{N} \; \mathsf{T} \; \mathsf{A} \; \mathsf{C} \; \mathsf{T}$

Syspons GmbH

Prinzenstraße 85d 10969 Berlin Allemagne

www.syspons.com © Syspons. Tous droits réservés.

Dr. Tillman Hönig Consultant principal

T: +49 151 | 2646 0277

E: tillman.hoenig@syspons.com